



**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
AU 30 JUIN 2005**

8 septembre 2005

BILAN CONSOLIDE

Actif

(en M EUR)	IFRS ⁽¹⁾		IFRS hors IAS 32&39 et IFRS4 ⁽¹⁾			
	30.06.2005	01.01.2005	31.12.2004	01.01.2004		
Caisse, Banques centrales		6 193	5 204	Caisse, Banques centrales	5 206	6 755
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 4	384 152	283 506	Portefeuille titres	217 285	193 357
Instruments dérivés de couverture	Note 5	3 839	2 817			
Actifs financiers disponibles à la vente	Note 6	72 617	67 566			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	Note 7	68 569	53 337	Prêts et créances sur les établissements de crédit	66 117	60 283
Prêts et créances sur la clientèle	Note 8	216 405	198 891	Prêts et créances sur la clientèle	208 184	191 929
Opérations de location financement et assimilées		21 386	20 633	Opérations de location financement et assimilées	20 589	17 812
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		447	318			
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		2 379	2 230			
Actifs d'impôts		1 385	1 396	Actifs d'impôts	1 374	1 514
Autres actifs		37 554	30 804	Autres actifs	70 809	56 800
Participations dans les entreprises mises en équivalence		227	278	Participations dans les entreprises mises en équivalence	348	562
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 9	9 621	8 970	Immobilisations corporelles et incorporelles	9 110	8 445
Ecart d'acquisition		3 237	2 871	Ecart d'acquisition	2 333	2 187
Total		828 011	678 821	Total	601 355	539 644

⁽¹⁾ Le Groupe a décidé d'utiliser l'option prévue par la norme IFRS 1 de ne pas retraiter le bilan d'ouverture au 1er janvier 2004 conformément aux dispositions des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4 telles qu'adoptées dans l'Union européenne et d'appliquer pour la première fois ces trois normes au 1er janvier 2005. A ce titre, pour les données comparatives 2004, les instruments financiers et les opérations relevant des normes IAS 32 et 39 et IFRS 4 sont comptabilisés et présentés selon les principes comptables français appliqués par le Groupe en conformité avec les règlements 1999-07 et 2000-04 du Comité de la Réglementation Comptable. La note 2 précise l'ensemble des effets de la première application du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Passif

(en M EUR)		IFRS ⁽¹⁾			IFRS hors IAS 32&39 et IFRS4 ⁽¹⁾	
		30.06.2005	01.01.2005		31.12.2004	01.01.2004
Banques centrales		2 689	1 504	Banques centrales	1 505	2 827
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 4	290 700	213 352			
Instruments dérivés de couverture	Note 5	2 782	3 416			
Dettes envers les établissements de crédit	Note 10	116 476	79 759	Dettes envers les établissements de crédit	92 380	83 620
Dettes envers la clientèle	Note 11	210 434	192 863	Dettes envers la clientèle	213 433	196 090
Dettes représentées par un titre	Note 12	73 449	68 830	Dettes représentées par un titre	97 730	82 917
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		1 080	713			
Passifs d'impôts		1 319	1 154	Passifs d'impôts	2 411	2 499
Autres passifs		34 287	30 207	Autres passifs	109 563	96 295
Provisions techniques des contrats d'assurance	Note 13	53 898	48 948	Provisions techniques des entreprises d'assurance	46 833	41 144
Provisions	Note 13	2 792	2 941	Provisions	2 854	2 509
Dettes subordonnées		13 133	12 599	Dettes subordonnées	11 930	10 945
				Actions de préférence	2 049	2 120
Total dettes		803 039	656 286	Total dettes	580 688	520 966
CAPITAUX PROPRES				CAPITAUX PROPRES		
Capitaux propres part du Groupe				Capitaux propres part du Groupe		
Capital souscrit		544	556	Capital souscrit	556	548
Instruments de capitaux propres et réserves liées		3 244	2 437	Instruments de capitaux propres et réserves liées	2 672	3 061
Réserves consolidées		13 545	11 135	Réserves consolidées	12 055	13 134
Résultat de l'exercice		2 181	3 293	Résultat de l'exercice	3 293	
Sous total		19 514	17 421			
Gains ou pertes latents ou différés		1 540	1 261			
Sous total Capitaux propres part du Groupe		21 054	18 682	Sous-total Capitaux propres part du Groupe	18 576	16 743
Intérêts minoritaires		3 918	3 853	Intérêts minoritaires	2 091	1 935
Total capitaux propres		24 972	22 535	Total capitaux propres	20 667	18 678
Total		828 011	678 821	Total	601 355	539 644

⁽¹⁾ Le Groupe a décidé d'utiliser l'option prévue par la norme IFRS 1 de ne pas retracer le bilan d'ouverture au 1er janvier 2004 conformément aux dispositions des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4 telles qu'adoptées dans l'Union européenne et d'appliquer pour la première fois ces trois normes au 1er janvier 2005. A ce titre, pour les données comparatives 2004, les instruments financiers et les opérations relevant des normes IAS 32 et 39 et IFRS 4 sont comptabilisés et présentés selon les principes comptables français appliqués par le Groupe en conformité avec les règlements 1999-07 et 2000-04 du Comité de la Réglementation Comptable. La note 2 précise l'ensemble des effets de la première application du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en M EUR)		IFRS	IFRS hors IAS 32- 39 et IFRS 4	IFRS hors IAS 32- 39 et IFRS 4
		30.06.2005	30.06.2004	31.12.2004
Intérêts et produits assimilés	Note 17	9 989	11 418	21 835
Intérêts et charges assimilées	Note 17	(7 722)	(8 607)	(15 688)
Dividendes sur titres à revenu variable		158	261	396
Rémunération versée sur actions de préférence		-	(71)	(144)
Commissions (produits)	Note 18	3 852	3 579	7 106
Commissions (charges)	Note 18	(916)	(923)	(1 831)
Résultat net des opérations financières		3 404	2 190	4 222
<i>dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	Note 19	3 242	-	-
<i>dont gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	Note 20	162	-	-
Produits des autres activités		7 382	8 316	14 499
Charges des autres activités		(6 946)	(8 164)	(13 989)
Produit net bancaire		9 201	7 999	16 406
Frais de personnel	Note 21	(3 658)	(3 300)	(6 743)
Autres frais administratifs		(1 895)	(1 757)	(3 651)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		(329)	(315)	(668)
Résultat brut d'exploitation		3 319	2 627	5 344
Coût du risque	Note 23	(188)	(326)	(568)
Résultat d'exploitation		3 131	2 301	4 776
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		13	15	40
Gains ou pertes nets sur autres actifs		165	218	195
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition		(13)	-	4
Résultat avant impôt		3 296	2 534	5 015
Impôts sur les bénéfices	Note 24	(872)	(696)	(1 380)
Résultat net de l'ensemble consolidé		2 424	1 838	3 635
Intérêts minoritaires		(243)	(160)	(342)
Résultat net part du Groupe		2 181	1 678	3 293
Résultat par action		5,36	4,11	8,06
Résultat dilué par action		5,31	4,07	7,99

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(en M EUR)	Capital et réserves liées			Réserves consolidées	Gains/pertes latents ou différés Variation de valeur des instruments financiers			Capitaux propres part du Groupe	Intérêts Minoritaires (5)	Gains/pertes latents ou différés part des minoritaires	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital souscrit	Instruments de capitaux propres et réserves liées	Elimination des titres auto-détenus		Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Impact Impôt					
Capitaux propres au 1er janvier 2004 (hors IAS 32&39 et IFRS 4)	548	4 200	(1 139)	13 134				16 743	1 935		1 935	18 678
Augmentation de capital	8	350						358				358
Elimination des titres auto-détenus			(739)	30				(709)				(709)
Distribution 2004				(1 031)				(1 031)	(190)		(190)	(1 221)
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	556	4 550	(1 878)	12 133				15 361	1 745		1 745	17 106
Résultat 2004				3 293				3 293	342		342	3 635
Sous-total	556	4 550	(1 878)	15 426				18 654	2 087		2 087	20 741
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires									(14)		(14)	(14)
Ecart de conversion et autres variations		41		(119)				(78)	18		18	(60)
Capitaux propres au 31 décembre 2004 (hors IAS 32&39 et IFRS 4)	556	4 591	(1 878)	15 307				18 576	2 091		2 091	20 667
Incidence de l'adoption des normes IFRS (cf Note 2, § 3)			(235)	(920)	1 374	112	(225)	106	1 737	25	1 762	1 868
Capitaux propres au 1er janvier 2005 (y compris IAS 32/39 et IFRS 4)	556	4 591	(2 113)	14 387	1 374	112	(225)	18 682	3 828	25	3 853	22 535
Augmentation de capital (1)	(13)	(687)						(700)				(700)
Elimination des titres auto-détenus (2)			456	6				462				462
Emissions d'instruments de capitaux propres (3)		1 000		6				1 006				1 006
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions (4)		39						39				39
Distribution 2005				(1 359)				(1 359)	(215)		(215)	(1 574)
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	(13)	351	456	(1 348)	-	-	-	(553)	(215)	-	(215)	(768)
Variation de valeur des instruments financiers et des immobilisations affectant les capitaux propres					462	9	(43)	428		20	20	448
Variation de valeur des instruments financiers et des immobilisations rapportées au résultat					(149)	(22)	23	(149)		(12)	(12)	(161)
Résultat 2005				2 181				2 181	243		243	2 424
Sous-total	-	-	-	2 181	313	(13)	(21)	2 460	243	8	251	2 711
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires (6)									(131)		(131)	(131)
Ecart de conversion et autres variations (7)				465				465	160		160	625
Sous-total	-	-	-	465	-	-	-	465	29	-	29	494
Capitaux propres au 30 juin 2005 (y compris IAS 32/39 et IFRS 4)	544	4 942	(1 657)	15 685	1 687	99	(246)	21 054	3 885	33	3 918	24 972

(1) Au 30 Juin 2005, le capital de la Société Générale entièrement libéré s'élève à 543 702 631 EUR et se compose de 434 962 105 actions d'une valeur nominale de 1,25 EUR.

La Société Générale a procédé au cours du premier semestre 2005 à une réduction de capital de 14 M EUR par annulation de 11 000 000 d'actions, assortie d'une prime d'émission de 730 M EUR.

Par ailleurs, la Société Générale a procédé à des augmentations de capital de 1 M EUR, assorties de primes d'émission de 43 M EUR, résultant de l'exercice par les salariés d'options attribuées par le conseil d'administration.

Les survaleurs relatives aux acquisitions financées par conversion en actions des obligations convertibles émises en mai 1993 ont été imputées en 1998 sur la prime d'émission dégagée par cette augmentation de capital, selon un prorata égal au rapport entre le montant de l'augmentation de capital et le prix total d'acquisition.

Si ces survaleurs n'avaient pas été imputées sur les capitaux propres, elles figureraient à l'actif du bilan consolidé au 30 juin 2005 pour un montant de 57 M EUR.

(2) Au 30 juin 2005, les 33 619 384 actions détenues par les sociétés du groupe, à des fins d'autocontrôle, de transaction ou de gestion active des fonds propres représentent 7,73% du capital de la Société Générale.

Le montant porté en déduction de l'actif net relatif à l'acquisition par le groupe de ses propres instruments de capitaux propres, fermes ou dérivés est de 1 657 M EUR, dont 148 M EUR au titre des activités de transaction.

L'évolution de l'autocontrôle s'analyse comme suit :

Au 30/06/05 en M EUR	Activités de Transaction	Autocontrôle et gestion active des Fonds Propres	Total
Annulation de 11 000 000 d'actions		744	744
Cessions nettes d'achats	-25	-263	-288
	-25	481	456
Plus values nettes d'impôts sur actions propres et dérivés sur actions propres imputées sur les fonds propres	4	-31	-27
Dividendes attachés et éliminés des résultats consolidés	3	30	33
	7	-1	6

(3) Le groupe a émis en janvier 2005 un emprunt super subordonné de 1 Md EUR à durée indéterminée, classé en capitaux propres compte tenu du caractère discrétionnaire de sa rémunération.

L'économie d'impôt relative à la rémunération à verser aux porteurs de titres a été comptabilisée en réserves pour un montant de 6 M EUR.

(4) Sur le premier semestre 2005, le montant des paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres est de 39 M EUR, 28 M EUR ont été comptabilisés dans le cadre des plans d'options d'achat ou de souscriptions d'actions et 11 M EUR ont été comptabilisés dans le cadre du Plan mondial d'actionnariat salarié.

(5) A compter du 01/01/2005, du fait de l'adoption des normes IAS 32&39 et compte tenu du caractère discrétionnaire de leur rémunération, les actions de préférence sont reclassées de dettes à Intérêts Minoritaires pour 2 049 M EUR (cf Note 1).

Au 30 Juin 2005, le montant des actions de préférence est de 2 163 M EUR.

(6) Sur le premier semestre 2005, l'impact du rachat des parts détenues par les minoritaires de SC Allicante et SC Chassagne, intervenu en janvier 2005, est de - 152 M EUR.

Le rachat de 24% de NSGB et l'achat de 75% du capital d'Hanseatic Bank ont respectivement un impact de - 40 M EUR et + 61 M EUR.

(7) La variation sur 2005 de l'écart de conversion en part du groupe s'élève à 465 M EUR.

Cette variation est principalement liée à l'appréciation par rapport à l'euro du dollar US pour + 321 M EUR, de la livre Sterling pour + 32 M EUR, du dollar Canadien pour + 24 M EUR, du Leu Roumain pour + 23 M EUR et de la livre Egyptienne pour + 21 M EUR.

La variation sur 2005 de l'écart de conversion en part Hors Groupe s'élève à 156 M EUR. Elle s'explique essentiellement par la réévaluation des actions de préférence émises en USD pour 115 M EUR.

Tableau des flux de trésorerie

<i>(en M EUR)</i>	IFRS 30.06.2005	IFRS hors IAS 32&39 et IFRS 4 31.12.2004
FLUX DE TRESORERIE NET DES ACTIVITES OPERATIONNELLES		
Bénéfice net après impôt (I)	2 424	3 635
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	864	1 760
Dotations nettes aux provisions (essentiellement provisions techniques d'assurance)	3 397	4 650
Quote part de bénéfice (perte) du groupe dans les sociétés mises en équivalence	(13)	(40)
Impôts différés	98	38
Résultat net de cessions sur actifs disponibles à la vente détenus à long terme et filiales consolidées	(297)	282
Variation des produits constatés d'avance	(60)	(130)
Variation des charges constatées d'avance	(200)	(22)
Variation des produits courus non encaissés	(582)	(135)
Variation des charges courues non décaissées	289	211
Autres mouvements	(264)	(182)
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net après impôt et des autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur (II)	3 232	6 432
Reclassement du résultat net sur instruments financiers à la juste valeur (1) (III)	(3 376)	(3 687)
Opérations interbancaires	23 730	2 528
Opérations avec la clientèle	1 328	479
Opérations sur autres actifs / passifs financiers (1)	(22 722)	(10 359)
Opérations sur autres actifs / passifs non financiers	(1 092)	1 833
Augmentations / diminutions nettes des actifs / passifs opérationnels (IV)	1 244	(5 519)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES (A) = (I) + (II) + (III) + (IV)	3 524	861
FLUX DE TRESORERIE DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et participations	278	2 017
Immobilisations corporelles et incorporelles	(1 390)	(1 245)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)	(1 112)	772
FLUX DE TRESORERIE DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie provenant / à destination des actionnaires	(785)	(1 574)
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	215	881
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT (C)	(570)	(693)
FLUX NET DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (A) + (B) + (C)	1 842	940
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	3 700	3 928
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	1 237	70
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice (2)		
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	3 504	3 701
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	3 275	1 237
VARIATION DE TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	1 842	940

(1) Reclassement des résultats latents et réalisés sur instruments financiers à la juste valeur, aux opérations sur autres actifs / passifs financiers pour appréhender le flux net de trésorerie encaissé / décaissé sur la période au titre de ces instruments
(2) Dont 620 M€ de trésorerie relative aux sociétés acquises en 2005

Note 1

Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le Groupe Société Générale (« le Groupe ») doit établir des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date.

Dans la perspective du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, le Groupe a établi des comptes consolidés semestriels au titre de la période de six mois close le 30 juin 2005 sous la forme de comptes intermédiaires tels que définis dans le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et en respectant la recommandation CNC 99-R-01 relative aux comptes intermédiaires mais en appliquant les règles de comptabilisation et d'évaluation du référentiel IFRS qui sera applicable au 31 décembre 2005. La présentation des comptes consolidés semestriels n'inclut donc pas toutes les informations requises par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Ce référentiel comprend les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) 1 à 5 et les normes IAS (International Accounting Standards) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations telles qu'adoptées dans l'Union européenne au 30 juin 2005. Le Groupe a également appliqué de façon anticipée les amendements suivants non encore adoptés dans l'Union européenne :

- l'amendement à la norme IAS 39 « Instruments financiers, comptabilisation et évaluation » de décembre 2004 relatif à la comptabilisation des actifs et passifs financiers dans le bilan d'ouverture,
- l'amendement à la norme IAS 39 de juin 2005 relatif à l'utilisation de l'option juste valeur,
- l'amendement relatif au champ d'application de l'interprétation SIC 12 « Consolidation - entités ad hoc »,

Le Groupe a également utilisé les dispositions de la norme IAS 39, telle qu'adoptée dans l'Union européenne, relatives à l'application de la comptabilité de macro-couverture de juste valeur (IAS 39 « carve out »).

Le référentiel IFRS qui sera applicable au 31 décembre 2005 n'était pas encore entièrement connu à la date à laquelle ces comptes consolidés semestriels ont été arrêtés, il est donc possible que le bilan d'ouverture et le résultat semestriel soient modifiés lors de l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005.

Les comptes consolidés semestriels sont présentés en Euros.

Les comptes consolidés du Groupe Société Générale ont été établis jusqu'au 31 décembre 2004 selon les principes comptables français en conformité avec les règlements n°1999-07 et n°2000-04 du Comité de la Réglementation Comptable qui diffèrent, sous certains aspects, du référentiel IFRS adopté dans l'Union européenne. Les informations au titre de la période comparative 2004 tant au 31 décembre 2004 qu'au 30 juin 2004, établies selon les principes comptables français, ont fait l'objet des retraitements nécessaires afin de les rendre conformes au référentiel IFRS à l'exception des opérations relevant des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4. Ces dernières demeurent comptabilisées et présentées selon les principes comptables français au titre de la période comparative 2004, conformément à la norme IFRS 1 "Première application du référentiel IFRS" qui permet d'appliquer les normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4 à compter du 1^{er} janvier 2005.

Ces comptes consolidés semestriels comprennent également un bilan d'ouverture, établi selon les dispositions énoncées par la norme IFRS 1.

Les effets de ce changement de référentiel comptable sur le bilan et les capitaux propres consolidés du Groupe ainsi que sur son résultat consolidé sont présentés dans la note 2. Cette note présente les modalités retenues pour l'établissement des bilans d'ouverture IFRS du Groupe au 1^{er} janvier 2004 et au 1^{er} janvier 2005 pour ce qui concerne les opérations relatives aux instruments financiers relevant des normes IAS 32 et IAS 39 telles qu'adoptées dans l'Union européenne et aux activités d'assurance relevant de la norme IFRS 4 telle qu'adoptée dans l'Union européenne. Elle détaille, par ailleurs, les effets chiffrés sur les bilans d'ouverture des divergences avec les principes comptables français antérieurement appliqués.

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées pour la préparation de ces comptes consolidés semestriels sont indiquées ci-après. Ces principes et méthodes comptables ont été appliqués de manière constante en 2004 et en 2005 à l'exception de ceux relatifs aux instruments financiers et aux activités d'assurance.

1 Principes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Société Générale et des principales sociétés françaises et étrangères composant le Groupe Société Générale. Les comptes des filiales étrangères ayant été établis d'après les règles comptables des pays d'origine, les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes comptables du Groupe Société Générale.

Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la Société Générale intégrant les succursales à l'étranger et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci. Les filiales arrêtant leurs comptes en cours d'année avec un décalage de plus de trois mois établissent une situation intermédiaire au 30 juin, leurs résultats étant déterminés sur une base de six mois. Tous les soldes, profits et transactions significatifs entre les sociétés du Groupe font l'objet d'une élimination.

Ne sont toutefois retenues dans le périmètre de consolidation que les entités qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe, et en particulier celles dont le total de bilan est supérieur à 0,02 % de celui du Groupe dans le cas d'une intégration globale ou proportionnelle ou dont la quote-part Groupe dans les capitaux propres est supérieure à 0,10 % des capitaux propres consolidés du Groupe.

Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe sur une entité et les méthodes de consolidation applicables intègre l'existence et l'effet de droits de vote potentiels dès lors que ces derniers sont exerçables ou convertibles à la date d'appréciation du contrôle. Ces droits de vote potentiels peuvent provenir, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché ou du droit à convertir des obligations en actions ordinaires nouvelles.

Les résultats des filiales acquises sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de leur date d'acquisition effective tandis que les résultats des filiales qui ont été vendues au cours de l'exercice sont inclus jusqu'à la date à laquelle le contrôle a cessé d'exister.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive. Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;

- soit du pouvoir de désigner ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de ces organes ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations inter-entreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une filiale est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette filiale.

Cas particuliers des entités ad hoc

Les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (« entités ad hoc ») sont consolidées dès lors qu'elles sont contrôlées en substance par le Groupe, même en l'absence de lien en capital.

Les principaux critères d'appréciation utilisés de façon non cumulative pour déterminer l'existence du contrôle d'une entité ad hoc sont les suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe afin que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité ; ce pouvoir peut avoir été délégué par la mise en place d'un mécanisme d'autopilotage ;
- le Groupe a la capacité de bénéficier de la majorité des avantages de l'entité ;
- le Groupe conserve la majorité des risques relatifs à l'entité.

Dans le cadre de la consolidation des entités ad hoc contrôlées en substance par le Groupe, les parts des entités ad hoc qui ne sont pas détenues par le Groupe sont enregistrées au bilan en *Dettes*.

Conversion des comptes des entités étrangères

Lorsqu'il est exprimé en devises, le bilan des sociétés consolidées est converti sur la base des cours de change officiels à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base du cours de change moyen de la période. La différence de conversion sur le capital, les réserves, le report à nouveau et le résultat qui résulte de l'évolution des cours de change est portée en capitaux propres en *Gains ou pertes latents ou différés - Écart de conversion*. Le résultat des opérations de couverture des investissements nets en devises dans des entités étrangères et de leurs résultats en

devises, ainsi que les pertes ou profits provenant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères des banques du Groupe viennent également en variation des réserves consolidées dans cette même rubrique.

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a transféré en réserves consolidées les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des entités étrangères au 1^{er} janvier 2004. De ce fait, en cas de cession ultérieure de ces entités, le résultat de cession ne comprendra que la reprise des écarts de conversion qui auront été générés à compter du 1^{er} janvier 2004.

Traitement des acquisitions et des écarts d'acquisition

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprise. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis, en échange du contrôle de l'entreprise acquise auxquels s'ajoutent tous les coûts directement attribuables à ce regroupement d'entreprises.

En date d'acquisition, les actifs, passifs, éléments de hors-bilan et passifs éventuels identifiables conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » des entités acquises sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique *Ecarts d'acquisition* ; en cas d'écart négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'acquisition complémentaire de titres donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire déterminé en comparant le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net acquise.

Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique libellé dans la devise de référence de la filiale acquise et converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière par le Groupe et de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. A la date d'acquisition, chaque écart est affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie devant retirer des avantages de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie à laquelle (auxquelles) ils sont rattachés. Les unités génératrices de trésorerie constituent le niveau le plus fin utilisé par la Direction afin de déterminer le retour sur investissement d'une activité. Le Groupe a retenu une segmentation en 14 unités génératrices de trésorerie, homogène avec le pilotage du Groupe en grands métiers. La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est calculée selon la méthode la plus appropriée notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés (Discounted Cash Flows) et appliquée globalement à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie, et non au niveau de chaque entité juridique.

Lorsque la valeur recouvrable de l'(des) unité(s) génératrice(s) de trésorerie est inférieure à sa (leur) valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de la période sur la ligne *Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition*.

Information sectorielle

Le Groupe est géré sur une base matricielle reflétant à la fois ses métiers et la répartition géographique de ses activités. Les informations sectorielles sont donc présentées sous ces deux niveaux, la répartition par métier constituant le niveau primaire et la répartition géographique le niveau secondaire.

Le Groupe inclut dans le résultat de chaque sous pôle d'activité les produits et charges d'exploitation qui lui sont directement liés. Les produits de chaque sous pôle à l'exception du pôle Gestion Propre incluent également la rémunération des fonds propres qui leur sont alloués, cette rémunération étant définie par référence au taux estimé du placement des fonds propres. En contrepartie, la rémunération des fonds

propres comptables du sous pôle est réaffectée au pôle Gestion Propre. Les transactions entre les différents sous pôles s'effectuent à des termes et conditions identiques à ceux prévalant pour des clients extérieurs au Groupe.

Le Groupe est géré en trois pôles d'activité :

- la Banque de détail qui regroupe le Réseau France (réseaux domestiques Société Générale et Crédit du Nord), la Banque de détail à l'étranger et les Sociétés de financements spécialisés aux entreprises (financement des ventes, activités de location, financements des particuliers, activités d'assurance vie et dommages),
- la Gestion d'actifs et Services aux investisseurs (GIMS) comprenant la Gestion Mobilière, la Gestion Privée et Boursorama et le métier titres (GSSI) incluant les activités exercées par Fimat ainsi que l'ensemble des services titres et d'épargne salariale,
- la Banque de financement et d'investissement (SGCIB) regroupant, d'une part, la Banque de financement et Taux (financements structurés, activités de taux, change et trésorerie, financement et trading sur matières premières, banque commerciale) et, d'autre part, les activités Actions et Conseils.

A ces trois pôles d'activité s'ajoute la Gestion propre qui représente notamment la fonction centrale financière du Groupe vis-à-vis des branches.

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe tandis que les actifs et passifs sectoriels sont présentés après élimination de l'effet des transactions internes au Groupe. Le taux d'impôt appliqué au résultat de chaque pôle d'activité est calculé sur la base du taux d'impôt de droit commun en vigueur dans chacun des pays où sont réalisés les résultats de chaque pôle d'activité. L'écart avec le taux d'impôt réel du Groupe est affecté à la Gestion propre.

Dans le cadre de l'information sectorielle par zone géographique, les produits et charges ainsi que les actifs et passifs sectoriels sont ventilés sur la base du lieu de comptabilisation de l'opération.

2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Opérations en devises

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004

Les profits et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat. Conformément au règlement 89-01 du Comité de la réglementation bancaire, les opérations de change à terme dites "sèches" ou effectuées en couverture d'autres opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant et les autres opérations à terme sont évaluées mensuellement selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat. Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change à terme couvertes au sens de l'article 9 du règlement précité, sont parallèlement rapportés au compte de résultat de manière linéaire sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations.

A compter du 1^{er} janvier 2005

En date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en Euros (monnaie fonctionnelle du Groupe) au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les opérations de change à terme sont évaluées en juste valeur en utilisant le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat.

Le montant en devises des actifs non monétaires libellés en devises, notamment les actions et autres titres à revenu variable qui n'appartiennent pas au portefeuille de transaction, est converti en Euro en utilisant le cours de change de clôture. Les écarts de change relatifs à ces actifs ne sont constatés en

résultat que lors de leur cession ou de leur dépréciation ainsi qu'en cas de couverture de juste valeur du risque de change. En particulier, s'ils sont financés par un passif libellé dans la même devise, les actifs non monétaires sont convertis au cours comptant de fin de période en comptabilisant l'incidence des variations de change en résultat si une relation de couverture a été mise en place entre ces deux instruments financiers.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004

Portefeuille titres

Les actions et autres titres à revenu variable et les obligations et autres titres à revenu fixe des portefeuilles de transaction et de placement sont évalués par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de bourse le plus récent.

Les titres classés en titres de l'activité de portefeuille sont évalués à leur valeur d'utilité déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention (pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de bourse des trois derniers mois est considérée comme représentative de la valeur d'utilité).

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidés sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de bourse des trois derniers mois ; concernant les participations industrielles, le critère prépondérant est le cours de bourse moyen des trois derniers mois.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés de transaction et certains instruments de dettes intégrant une composante d'instrument financier dérivé sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture, en l'absence de marché liquide, cette valeur est généralement déterminée à partir de modèles internes. Ces valorisations sont corrigées le cas échéant d'une décote (Reserve policy) déterminée en fonction des instruments concernés et des risques associés et intégrant :

- une valorisation prudente de l'ensemble des instruments, quelle que soit la liquidité du marché,
- une réserve estimée en fonction de la taille de la position et destinée à couvrir le risque d'emprise,
- une correction au titre de la moindre liquidité des instruments et des risques de modèles dans le cas des produits complexes ainsi que des opérations traitées sur des marchés moins liquides (car récents ou plus spécialisés).

Par ailleurs, pour les opérations sur instruments financiers dérivés de taux d'intérêt négociées de gré à gré, la valeur de marché tient compte des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs.

A compter du 1^{er} janvier 2005

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Lorsque l'instrument financier est traité sur différents marchés et que le Groupe a un accès immédiat sur ces marchés, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par le prix du marché le plus avantageux. Lorsqu'il n'existe pas de cotation pour un instrument financier donné mais que les composantes de cet instrument financier sont cotées, la juste valeur est égale à la somme des prix cotés des différentes composantes de l'instrument financier en intégrant le cours acheteur et vendeur de la position nette compte tenu de son sens.

Lorsque le marché d'un instrument financier n'est pas actif, sa juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation (modèles internes de valorisation). Celles-ci intègrent, en fonction de l'instrument financier, l'utilisation de données issues de transactions récentes, de justes valeurs d'instruments substantiellement similaires, de modèles d'actualisation des flux ou de valorisation d'option, de paramètres de valorisation. Ces valorisations sont ajustées, le cas échéant, pour tenir compte, en fonction des instruments concernés et des risques associés, notamment du cours acheteur ou vendeur de la position nette et des risques de modèles dans le cas des produits complexes.

Ces modèles internes sont régulièrement testés par des experts de la Direction des risques, indépendants des lignes métiers, qui s'assurent de la validité des données et des paramètres utilisés.

Si les paramètres de valorisation utilisés sont des données de marché observables, la juste valeur est le prix de marché, et la différence entre le prix de transaction et la valeur issue du modèle interne de valorisation, représentative de la marge commerciale, est comptabilisée immédiatement en résultat. En revanche, si les paramètres de valorisation ne sont pas observables, la juste valeur de l'instrument financier au moment de la transaction est réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est généralement enregistrée en résultat sur la durée de vie du produit, sauf à maturité ou lors de cessions éventuelles avant terme pour certains produits compte tenu de leur complexité. Dans le cas de produits émis faisant l'objet de rachats significatifs sur un marché secondaire et pour lesquels il existe des cotations, la marge commerciale est enregistrée en résultat conformément à la méthode de détermination du prix du produit. Lorsque les paramètres de valorisation deviennent observables, la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est enregistrée alors en résultat.

Actifs et passifs financiers

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004

Prêts et créances

Les prêts et créances sur les établissements de crédits et la clientèle sont enregistrés au coût. Ils sont ventilés d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit ; créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature inscrits au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Portefeuille titres

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Titres de transaction

Ce sont les titres négociables sur un marché liquide qui sont acquis dans une intention de revente à brève échéance et dans un délai maximal de six mois. Sont également concernés les titres liquides détenus durant une période supérieure à six mois dans le cadre d'activités de mainteneurs de marché ou lorsque leur détention est liée à une opération de couverture ou d'arbitrage. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres est porté au compte de résultat, dans la rubrique *Résultat net des opérations financières*.

Titres de placement

Ce sont les titres qui sont acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à six mois, à l'exception de ceux qui entrent dans la catégorie des titres d'investissement.

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Dividendes sur titres à revenu variable*.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique *Produits d'intérêts relatifs aux actifs financiers disponibles à la vente* du compte de résultat.

A la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans la rubrique *Résultat net des opérations financières* du compte de résultat.

Titres d'investissement

Il s'agit de titres à revenu fixe que le Groupe a l'intention de détenir de façon durable et pour lesquels il dispose de moyens lui permettant :

- soit de se protéger de façon permanente contre une dépréciation des titres due aux variations de taux d'intérêt au moyen d'une couverture par des instruments financiers à terme de taux d'intérêt,
- soit de conserver effectivement les titres durablement par l'obtention de ressources, incluant les fonds propres disponibles, globalement adossées et affectées au financement de ces titres.

Lorsque l'adossement en taux ou en liquidité ne répond plus aux règles fixées par la Commission bancaire les titres sont reclassés parmi les titres de placement.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur autres actifs* du compte de résultat.

Titres de l'activité de portefeuille

Il s'agit d'investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. La rentabilité de ces investissements provient principalement des plus-values de cession réalisées. Cette activité est exercée de manière significative et permanente dans le cadre de filiales ou structures dédiées. Entrent notamment dans cette catégorie les titres détenus dans le cadre des activités de capital-risque.

Ces titres sont inscrits au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués à leur valeur d'utilité déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention (pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de bourse des trois derniers mois est considérée comme représentative de la valeur d'utilité). Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique *Résultat net sur opérations financières*.

Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Il s'agit d'une part des titres de participation, parts dans les entreprises liées non consolidés dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des dirigeants communs avec la société détentrice, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus,

- titres de sociétés appartenant à un même groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision,
- titres représentant plus de 10 % des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle du Groupe.

Il s'agit d'autre part des autres titres détenus à long terme, constitués par les investissements réalisés sous forme de titres par le Groupe dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Dividendes sur titres à revenu variable*.

A la clôture de l'exercice, les titres de participation non consolidés et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tel que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de bourse des trois derniers mois ; concernant les participations industrielles, le critère prépondérant est le cours de bourse moyen des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique *Résultat net des opérations financières*.

A compter du 1^{er} janvier 2005

Les achats et les ventes d'actifs financiers non-dérivés évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, d'actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et d'actifs financiers disponibles à la vente (cf. ci-après) sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison tandis que les instruments financiers dérivés sont enregistrés en date de négociation. Les variations de juste valeur entre la date de négociation et la date de règlement livraison sont enregistrées en résultat ou en capitaux propres en fonction de leur classification comptable. Les prêts et créances sont enregistrés au bilan en date de décaissement.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés dans une des quatre catégories suivantes.

Prêts et créances

Les prêts et créances qui ne sont pas détenus à des fins de transaction ou qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi sont enregistrés au bilan parmi les *Prêts et créances sur les établissements de crédit* ou les *Prêts et créances sur la clientèle* suivant la nature de la contrepartie. Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Il s'agit des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ils sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et portés au bilan dans la rubrique *Actifs ou passif financiers à la juste valeur par résultat*. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

Aux actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers non dérivés que le Groupe a désigné dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39 et dont les conditions d'application ont été précisées par l'amendement apporté à cette norme en juin 2005 et non encore adopté par l'Union européenne au 30 juin 2005. L'application par le Groupe de l'option juste valeur a pour objet :

- d'une part l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers.

Le Groupe évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat certaines émissions obligataires structurées du métier de Banque de financement et d'investissement. Ces émissions s'inscrivent dans le cadre d'une activité exclusivement commerciale dont les risques sont couverts par des retournements sur le marché au moyen d'instruments financiers gérés au sein des portefeuilles de transaction. L'utilisation de l'option juste valeur permet ainsi de garantir la cohérence entre le traitement comptable de ces émissions et celui des instruments financiers dérivés couvrant les risques de marché induits par ces dernières et qui sont obligatoirement évalués à la juste valeur.

Le Groupe évalue également à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des filiales d'assurance-vie du Groupe afin d'éliminer le décalage de traitement comptable avec les passifs d'assurance y afférent. Conformément à la norme IFRS 4, les passifs d'assurance sont comptabilisés en appliquant les normes comptables locales. Les revalorisations des provisions techniques des contrats en unités de comptes, directement liées aux revalorisations des actifs financiers en représentation de ces provisions, sont donc enregistrées dans le compte de résultat. L'utilisation de l'option juste valeur permet ainsi de comptabiliser les variations de juste valeur des actifs financiers par résultat symétriquement à la comptabilisation des variations du passif d'assurance associé à ces contrats en unité de compte.

- d'autre part l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés devant faire l'objet d'une comptabilisation distincte. Sont notamment concernées les obligations convertibles en actions détenues par le Groupe.

Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Ce sont les actifs financiers non dérivés, à revenu et maturité fixes, que le Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués après leur acquisition au coût amorti et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation. Le coût amorti intègre les primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition. Ces actifs financiers sont présentés au bilan dans la rubrique *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*.

Actifs financiers disponibles à la vente

Ce sont les actifs financiers non-dérivés détenus pour une période indéterminée et que le Groupe peut être amené à céder à tout moment. Par défaut, ce sont les actifs financiers qui ne sont pas classés dans l'une des trois catégories précédentes. Ces actifs financiers sont inscrits au bilan dans la rubrique *Actifs financiers disponibles à la vente*, et réévalués à leur juste valeur en date d'arrêt. Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif en *Intérêts et produits assimilés – Opérations sur instruments financiers* tandis que les variations de juste valeur hors revenus sont présentées sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée *Gains ou pertes latents ou différés*. Ce n'est qu'en cas de cession ou de dépréciation durable de ces actifs financiers que le Groupe constate en résultat ces variations de juste valeur dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente*. Les revenus des titres à

revenu variable classés en actifs disponibles à la vente sont enregistrés quant à eux au compte de résultat dans la rubrique *Dividendes sur titres à revenu variable*.

Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Dans le cas où le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier et n'a pas conservé le contrôle de l'actif financier, le Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif. Si le Groupe a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan dans la mesure de l'implication continue du Groupe dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistrée dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le Groupe décomptabilise un passif financier (ou une partie de passif financier) seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

L'application de ces principes comptables au 30 juin 2005 n'a pas entraîné de divergence significative par rapport à l'application des principes comptables français.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004

Opérations de couverture

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers dérivés utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. S'ils concernent des instruments autres que de taux (instruments sur actions, indices boursiers, de change, etc.), ils sont comptabilisés en *Résultat net des opérations financières*.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers dérivés ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat. Ils sont inscrits en *Résultat net des opérations financières*.

Opérations de marché

Les opérations de marché incluent d'une part des instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé, ainsi que des instruments (tels que les dérivés de crédit, options complexes ...) qui, bien que négociés de gré à gré sur des marchés moins liquides, sont inclus dans des portefeuilles de transaction, et d'autre part certains instruments de dettes intégrant une composante d'instrument financier à terme dès lors que ce classement reflète de manière plus appropriée les résultats et risques associés. Ces opérations sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés en *Résultat net des opérations financières*.

Les pertes ou profits relatifs à certains contrats conclus dans le cadre notamment des activités de trésorerie gérées par la salle des marchés afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt, sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. En fin d'exercice, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques dont la contrepartie est enregistrée en *Résultat net des opérations financières*.

A compter du 1^{er} janvier 2005

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. A l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie (voir ci-après), les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

Instruments financiers dérivés de transaction

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Les variations de juste valeur sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

Instruments financiers dérivés de couverture

Pour qualifier un instrument financier dérivé de couverture, le Groupe documente la relation de couverture dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif, le passif, ou la transaction future couvert, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument financier dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture. L'instrument financier dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert ; cette efficacité doit être appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie. Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique *Instruments dérivés de couverture*.

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie, ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Couverture de juste valeur

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée des gains ou des pertes attribuables au risque couvert, lesquels sont constatés dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* du compte de résultat. Dans la mesure où la relation de couverture est hautement efficace, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont symétriques aux variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture. La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique *Produits et charges d'intérêts - Dérivés de couverture* symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

S'il s'avère que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. La valeur au bilan de l'élément d'actif ou de passif ayant fait l'objet de la couverture n'est postérieurement plus ajusté pour refléter les variations de juste valeur, et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie restant à courir de l'élément antérieurement couvert. La comptabilité de couverture cesse également d'être appliquée si l'élément couvert est vendu avant l'échéance.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'opérations de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres,

tandis que la partie inefficace est constatée au poste *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* du compte de résultat.

Les montants inscrits au sein des capitaux propres relatifs aux couvertures de flux de trésorerie sont repris dans le poste *Produits et charges d'intérêts* du compte de résultat au même rythme que les flux de trésorerie couverts. La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat dans la rubrique *Produits et charges d'intérêts - Dérivés de couverture* symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Lorsque l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est liquidé ou vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. Les montants inscrits précédemment dans les capitaux propres sont reclassés au poste *Produits et charges d'intérêts* du compte de résultat au cours des périodes où la marge d'intérêt subit l'incidence de la variabilité des flux de trésorerie découlant de l'élément couvert. Si l'élément couvert est vendu avant l'échéance prévue ou si la transaction future couverte n'est plus hautement probable, les gains et les pertes latents inscrits dans les capitaux propres sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat.

Couverture d'un investissement net libellé en devises dans des filiales

Comme dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de juste valeur relatives aux instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture d'investissement net sont inscrites dans les capitaux propres en *Gains ou pertes latents ou différés* tandis que la partie inefficace est portée au compte de résultat.

Macro-couverture de juste valeur

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre de ce type de couverture ont pour objet de couvrir de façon globale le risque structurel de taux issu principalement des activités de la Banque de détail. Pour le traitement comptable de ces opérations, le Groupe applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union européenne (IAS 39 « carve-out ») permettant ainsi de faciliter :

- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif qui incluent les dépôts à vue de la clientèle dans les positions à taux fixe ainsi couvertes,
- la réalisation des tests d'efficacité prévus par la norme.

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des instruments financiers dérivés de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles d'instruments macro-couverts sont quant à elles enregistrées dans une ligne spécifique du bilan intitulée *Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux* par la contrepartie du compte de résultat.

Dérivés incorporés

Un instrument dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride. Si cet instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, le Groupe sépare le dérivé incorporé de son contrat hôte dès lors que, dès l'initiation de l'opération, les caractéristiques économiques et les risques associés de cet instrument dérivé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques et risques du contrat hôte et qu'il répond à la définition d'un instrument dérivé. L'instrument financier dérivé ainsi séparé est comptabilisé à sa juste valeur au bilan en *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* dans les conditions décrites ci avant.

Dépréciation des actifs financiers

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004

Conformément au règlement n°2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF, dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non-perception par le Groupe

de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie, l'encours afférent est classé en encours douteux s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales), ou si indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par contagion, un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garantie.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses ou pour risques à hauteur des pertes probables sans tenir compte d'un effet d'actualisation. Par ailleurs, les intérêts sur créances douteuses sont intégralement dépréciés. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique *Coût du risque*, à l'exception des dotations nettes aux dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées qui viennent en diminution du *Produit net bancaire*.

Dans le cas d'un prêt faisant l'objet d'une restructuration conclue à des conditions hors marché, la décote entre les nouvelles conditions et le plus bas du taux de marché ou des conditions d'origine est enregistrée en *Coût du risque* lors de la restructuration puis reprise en marge d'intérêts sur la durée restant à courir de la créance.

Ces critères et cette méthode de dépréciation s'appliquent également aux titres d'investissement et aux titres de placement à revenus fixes.

A compter du 1^{er} janvier 2005

Actifs financiers évalués au coût amorti

Les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque de crédit sur encours individuels sont similaires à ceux retenus par la réglementation comptable française pour considérer un encours comme douteux.

A chaque date de clôture, le Groupe détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un «événement générateur de pertes») et que cet (ou ces) événement(s) générateur(s) de pertes a une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimée de façon fiable.

Le Groupe apprécie en premier lieu s'il existe des indications objectives de dépréciation pour des actifs financiers individuellement significatifs, de même que, individuellement ou collectivement, pour des actifs financiers qui ne sont pas individuellement significatifs. Dans le cas où il n'existerait pas d'indication objective de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, significatif ou non, le Groupe inclut cet actif financier dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation.

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des prêts et des créances ou sur des actifs financiers classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en *Coût du risque* au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées en *Coût du risque*, tandis que la reprise dans le temps des effets de cette actualisation constitue la rémunération comptable des créances dépréciées et est enregistrée en *Intérêts et produits assimilés* au compte de résultat.

Par ailleurs, l'existence, au sein d'un portefeuille homogène d'un risque de crédit avéré sur un ensemble d'instruments financiers donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances. Le montant de la dépréciation est déterminé en fonction de données historiques sur les taux de défaut et de pertes constatées par portefeuille homogène ajustées pour prendre en compte l'évolution de la situation économique ayant affecté ces portefeuilles.

Dans le cas d'un prêt faisant l'objet d'une restructuration, le Groupe comptabilise en *Coût du risque* une perte représentant la modification des conditions du prêt lorsque l'actualisation des flux futurs recouvrables estimés au taux d'intérêt effectif d'origine aboutit à un montant inférieur au coût amorti du crédit.

Actifs financiers disponibles à la vente

Dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation durable d'un actif financier disponible à la vente, une dépréciation est constatée en contrepartie du compte de résultat.

Lorsqu'une diminution non durable de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement dans la ligne spécifique des capitaux propres intitulés *Gains ou pertes latents ou différés* et qu'il existe par la suite une indication objective d'une dépréciation durable de cet actif, le Groupe inscrit en compte de résultat dans la rubrique *Coût du risque* la perte latente cumulée comptabilisée antérieurement en capitaux propres pour les instruments de dette et dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente* pour les titres à revenus variable.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat tant que l'instrument financier n'a pas été cédé. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dettes les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur.

Opérations de location financement et assimilées

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les créances de location financement figurent au bilan en *Opérations de location financement et assimilés* et représentent l'investissement net du Groupe dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en *Intérêts et produits assimilés* au compte de résultat de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. En cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties retenues pour le calcul de l'investissement brut du bailleur dans le contrat de location financement, une charge est enregistrée afin de corriger le montant des produits financiers déjà constatés.

Les immobilisations issues d'opérations de location simple sont présentées à l'actif du bilan parmi les immobilisations corporelles dans la rubrique Immobilisations corporelles et incorporelles, et lorsqu'il s'agit d'immeubles, ces derniers sont classés en Immeubles de placement. Les revenus des loyers sont enregistrés de manière linéaire sur la durée du bail dans la rubrique *Produits des autres activités* du compte de résultat. Par ailleurs, le traitement comptable des produits facturés au titre des prestations de maintenance connexes aux activités de location simple a pour objet de refléter, sur la durée des contrats de location, une marge constante entre ces produits et les charges encourues.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que

les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Les dotations aux amortissements sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles*. Pour les immeubles d'exploitation et de placement, le Groupe a appliqué cette approche en retenant a minima les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	Gros œuvre	50 ans
	Etanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
Installations techniques	Ascenseurs	10 à
	Installations électriques	
	Groupes électrogènes	30 ans
	Climatisation, désenfumage	
	Câblages techniques	
	Installations de sûreté et de surveillance	
Plomberie, canalisations		
Protection incendie		
Agencements	Finitions, second œuvre, abords	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 à 20 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Concessions, brevets, licences, etc.	5 à 20 ans

Les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et au moins une fois par an pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles. L'existence d'indices de perte de valeur est appréciée à chaque date d'arrêté. Les tests de dépréciation sont réalisés en regroupant les immobilisations par unités génératrices de trésorerie. En cas de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée en résultat sur la ligne *Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles*, elle peut être reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation sont modifiées. Cette dépréciation vient réduire la base amortissable et modifie ainsi de manière prospective le plan d'amortissement de l'actif déprécié.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées en *Gains ou pertes nets sur autres actifs*, tandis que les résultats sur immeubles de placement sont classés au sein du Produit net bancaire dans la rubrique *Produits des autres activités*.

Dettes

Les dettes émises par le Groupe et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en contrepartie du compte de résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transactions. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en *Dettes envers les établissements de crédits*, en *Dettes envers la clientèle* ou en *Dettes représentées par un titre*.

Dettes envers les établissements de crédit et Dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif de manière linéaire ou financière sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts au compte de résultat.

Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Provisions

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est

probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendue est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

Engagements sur les contrats d'épargne-logement

A compter du 1^{er} janvier 2005

Les comptes et les plans épargne-logement, proposés à la clientèle des particuliers (personnes physiques) dans un cadre réglementé, associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers. Ils génèrent pour le Groupe des engagements de deux natures : devoir rémunérer dans le futur et pour une durée indéterminée l'épargne collectée à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat d'épargne-logement, et devoir prêter au client, s'il le demande, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat d'épargne-logement. Pour les comptes épargne-logement, le taux fixé à l'ouverture du contrat est révisé tous les six mois selon une formule d'indexation fixée par le gouvernement. Les dépôts collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

La phase d'emploi est réglementairement conditionnée et indissociable de la phase de collecte, de sorte que les engagements liés à ces deux phases sont contingents. En conséquence, leurs évaluations sont cumulées pour en apprécier les conséquences éventuellement défavorables pour le Groupe. Dès lors que pour une génération donnée de contrats d'épargne-logement en cours à la date d'arrêté (contrats ouverts pendant une période de validité à des conditions spécifiques identiques) les engagements liés ont des conséquences défavorables, une provision est enregistrée au passif du bilan, sans compensation possible entre générations différentes.

Pour chaque génération concernée, la base provisionnable comprend d'une part les encours de prêts émis et les prêts futurs anticipés sur la base des droits à prêts acquis au titre des comptes et plans épargne-logement en cours à la date d'arrêté, et d'autre part les encours de dépôts statistiquement probables sur chaque période future sous déduction des encours minimums attendus (encours assimilables à des dépôts à terme certains), ces encours de dépôts étant déterminés à partir des encours au bilan à la date d'arrêté et de l'observation historique des comportements effectifs des clients.

Les paramètres d'estimation des engagements futurs résultent d'observations historiques des données de marché et de statistiques comportementales sur la clientèle des particuliers, et la provision est mesurée par référence aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours d'épargne et de crédit.

En application des principes comptables français, aucune provision n'a été enregistrée sur l'exercice 2004.

Engagement de financement

Si ces engagements de financement ne sont pas considérés comme des instruments financiers dérivés, le Groupe les inscrit initialement à leur juste valeur. Par la suite, ces engagements font l'objet de provisions, si nécessaire, conformément aux principes comptables relatifs aux *Provisions*.

Distinction entre dettes et capitaux propres - Actions propres

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004

Actions de préférence

Au cours du deuxième semestre 1997, 800 M USD d'actions de préférence ont été émises via une filiale américaine contrôlée à 100 % par la Société Générale. Ces actions dénuées de droit de vote sont assorties d'une rémunération non cumulative de 7,64 % de leur nominal, payable semestriellement sur décision du Conseil d'Administration de la filiale.

Au cours du premier semestre 2000, 500 M EUR d'actions de préférence ont été émises via une filiale américaine contrôlée à 100 % par la Société Générale (rémunération non cumulative de 7,875 % payable annuellement) avec une clause de « step-up » au bout de dix ans.

Au cours du quatrième trimestre 2001, 425 M USD d'actions de préférence ont été émises via une filiale américaine contrôlée à 100% par la Société Générale, avec clause de « step up » au bout de dix ans. Ces actions sont assorties d'une rémunération non cumulative payable trimestriellement (335 M USD rémunérés au taux fixe de 6,302 % et 90 M USD rémunérés au taux variable de Libor + 0,92).

Au cours du quatrième trimestre 2003, 650 M EUR d'actions de préférence ont été émises via une filiale américaine contrôlée à 100 % par le Groupe Société Générale (rémunération non cumulative de 5,419 % payable annuellement) avec une clause de « step-up » au bout de dix ans.

Les actions de préférence émises par le Groupe sont portées au bilan en *Actions de préférences* et leur rémunération est enregistrée en charge dans la rubrique *Rémunération versée sur actions de préférence*.

Actions propres

Conformément aux dispositions de l'avis n° 2000-05 du Conseil National de la Comptabilité relatif à la comptabilisation des actions propres détenues par une entreprise relevant du CRBF, les actions Société Générale acquises en vue de leur attribution aux salariés dans le cadre des dispositions législatives en vigueur sont inscrites en titres de placement (actions propres) à l'actif du bilan. Les actions Société Générale détenues dans le cadre d'un soutien de cours ou d'opérations d'arbitrage sur indice CAC 40 sont présentées parmi les titres de transaction.

Les autres actions Société Générale, et en particulier celles qui sont détenues par certaines sociétés du Groupe à des fins d'autocontrôle ou à des fins d'annulation sont portées en minoration du capital et des réserves pour la détermination des capitaux propres.

A compter du 1^{er} janvier 2005

Distinction entre dettes et capitaux propres

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés en totalité ou en partie d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs des titres. Le Groupe considère que l'analyse doit être menée en substance et compte tenu de l'obligation implicite de rembourser les porteurs de ces titres.

Dans ce contexte, compte tenu de leurs caractéristiques, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et les actions émises par une filiale du Groupe dans le cadre du financement de son activité de crédit bail immobilier sont qualifiés d'instruments de dettes.

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la rémunération, les actions de préférence émises par le Groupe sont qualifiées d'instruments de capitaux propres et sont présentées parmi les *Intérêts*

minoritaires. Les rémunérations versées aux porteurs de ces dernières sont inscrites en intérêts minoritaires au compte de résultat.

En janvier 2005, le Groupe a émis pour un montant d'un milliard d'euros des Titres super subordonnés ayant une maturité indéterminée. La rémunération de ces titres a été fixée pour une durée de dix ans à 4,196 % par an, puis, pour les périodes postérieures à 2015, à Euribor 3 mois + 1,53% par an. Compte tenu du caractère discrétionnaire de la rémunération de ces titres, ils ont été classés en capitaux propres parmi les *Instruments de capitaux propres et réserves liées*.

Le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations. Ces engagements de rachat correspondent pour le Groupe à des engagements optionnels (ventes d'options de vente). Le prix d'exercice de ces options est établi selon une formule de calcul prédéfinie lors de l'acquisition tenant compte de l'activité future des entités.

Dans l'attente d'une interprétation de l'IASB ou de l'IFRIC sur le sujet, le Groupe a appliqué à ces options le traitement comptable suivant:

- conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 32, le Groupe a enregistré un passif au titre des options de vente vendues aux actionnaires minoritaires des entités contrôlées de manière exclusive. Ce passif est comptabilisé initialement pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé des options de vente.
- la contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des intérêts minoritaires sous-jacents aux options et pour le solde en augmentation des écarts d'acquisition, ces derniers étant ajustés à la fin de chaque période en fonction de l'évolution du prix d'exercice des options et de la valeur comptable des intérêts minoritaires. L'obligation d'enregistrer un passif alors même que les options de vente ne sont pas exercées conduit, par cohérence, à retenir initialement le même traitement comptable que celui appliqué aux augmentations de pourcentage d'intérêts dans les sociétés contrôlées.

Les principes comptables décrits ci-dessus sont susceptibles d'être révisés au 31 décembre 2005 en fonction des conclusions qui pourraient être apportés aux travaux en cours de l'IASB sur les instruments remboursables à la juste valeur, travaux qui incluent le traitement des ventes d'options de vente à la juste valeur sur intérêts minoritaires.

Actions propres

Les actions Société Générale détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacent les actions Société Générale et qui sont obligatoirement dénoués par l'échange d'un montant fixe de trésorerie (ou d'un autre actif financier) pour un montant fixe d'actions propres (autres que des dérivés) sont inscrits lors de leur enregistrement initial parmi les capitaux propres. Les primes payées ou reçues au titre de ces instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de capitaux propres sont comptabilisées directement en capitaux propres, les variations de juste valeur de ces dérivés n'étant pas comptabilisées.

Les autres instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacent des actions propres sont quant à eux comptabilisés au bilan en juste valeur comme les instruments financiers dérivés n'ayant pas comme sous-jacent des actions propres.

Produits et charges d'intérêts

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004

Les produits et charges d'intérêt sont comptabilisés prorata temporis et de façon linéaire ou actuarielle selon le type d'instruments financiers dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût en respectant le principe de séparation des exercices.

A compter du 1^{er} janvier 2005

Les produits et charges d'intérêt sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, le Groupe estime les flux de trésorerie en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédit futures. Ce calcul inclut les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toutes les primes et décotes.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêt ultérieurs sont comptabilisés en résultat en *Intérêts et produits assimilés* sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur. Hormis celles relatives aux avantages du personnel, les provisions inscrites au passif du bilan génèrent comptablement des charges d'intérêt calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé afin d'actualiser le montant de la sortie de ressources attendues.

Produits nets de commissions sur prestations de services

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôts, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, les commissions d'arbitrage, ou les pénalités sur incidents de paiements, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée dans la rubrique *Produits de commissions - Prestation de services et autres*.

Dans le cadre des opérations de syndication, les commissions de prise ferme et de participation relatives à la fraction de financement placée sont prises en résultats à la fin de la période de syndication dès lors que le taux d'intérêt effectif de la fraction de financement conservée à l'actif du Groupe est comparable à celui revenant aux autres participants. Les commissions d'arrangement sont prises en résultat à la date de conclusion juridique de l'opération. Ces commissions sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Produits de commissions - Opérations sur marchés primaires*.

Frais de personnel

La rubrique *Frais de personnel* comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges de retraites des différents régimes de retraite du Groupe et les charges liées à l'application par le Groupe de la norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés ».

Avantages du personnel

Les sociétés du Groupe, en France et à l'étranger, peuvent accorder à leurs salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière,
- des avantages à long terme, tels que les bonus différés, les médailles du travail ou le compte épargne temps,
- des indemnités de fin de contrat de travail.

Certains retraités du Groupe bénéficient d'autres prestations postérieures à l'emploi telle que la couverture médicale.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Groupe s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en *Provisions pour risques et charges* pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné dès lors qu'ils excèdent la plus grande des deux valeurs suivantes (méthode du corridor) :

- 10% de la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies,
- 10% de la juste valeur des actifs à la fin de l'exercice précédent.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en *Frais de personnel* au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus)
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation,
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut),
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés,
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

Avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Paiement sur base d'actions Société Générale ou actions émises par des entités consolidées

Les paiements en actions englobent :

- les paiements en instruments de capitaux propres,
- les versements en espèces dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des instruments de capitaux propres.

Les paiements sur base d'actions donnent lieu à l'enregistrement systématique d'une charge de personnel inscrite dans la rubrique *Rémunérations du personnel* selon les modalités décrites ci-après.

Plans d'options

Le Groupe attribue à certains de ses salariés des options d'achat ou de souscription d'actions.

Les options sont évaluées à leur juste valeur à la date de notification aux salariés sans attendre que les conditions nécessaires à leur attribution définitive soient remplies, ni que les bénéficiaires exercent leurs options.

Les méthodes retenues pour la valorisation des plans du Groupe sont le modèle binomial lorsque le Groupe dispose de statistiques suffisantes pour intégrer via ce modèle le comportement des bénéficiaires des options d'un plan ou, à défaut, le modèle Black & Scholes. Cette évaluation est réalisée par un actuaire indépendant.

Pour les paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres, la juste valeur de ces options, calculée en date de notification est étalée en charges sur la période d'acquisition des droits par contrepartie de la *Prime d'émission* en capitaux propres. A chaque date d'arrêté, le nombre d'options dont l'exercice est attendu est révisé pour ajuster le coût global du plan initialement déterminé ; la charge comptabilisée dans la rubrique *Rémunérations du personnel* depuis l'origine du plan est alors ajustée en conséquence.

Pour les paiements en actions dénoués par règlement en espèces, la juste valeur de ces options est étalée en charges sur la période d'acquisition des droits par contrepartie d'un compte de dettes au passif du bilan en *Autres passifs – Charges à payer sur engagements sociaux*. Cette dette est réévaluée à sa juste valeur par résultat jusqu'à son règlement.

Le plan mondial d'actionnariat salarié

Le Groupe permet à ses salariés et retraités de participer à une augmentation de capital annuelle spécifique. Des actions nouvelles sont proposées avec une décote en contrepartie d'une période d'inaccessibilité de cinq ans. L'avantage consenti est enregistré dans les charges de l'exercice dans la rubrique *Frais de personnel – Participation, intéressement et abondement*. Cet avantage se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'inaccessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié, le tout multiplié par le nombre d'actions effectivement souscrites.

Coût du risque

Le contenu de la rubrique *Coût du risque* se limite aux dotations nettes des reprises aux provisions pour risques de contrepartie et litiges. Les dotations nettes aux provisions pour risques et charges sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

Impôts sur le résultat

Impôts courants

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,3 % ; toutefois, jusqu'au 31 décembre 2005, les plus-values à long terme sur titres de participation sont imposées à 15 %. Par ailleurs, les sociétés françaises sont soumises sur la base de l'impôt dû avant imputation des crédits d'impôt, à une contribution égale à 3% instaurée en 1995 et qui sera progressivement ramenée à zéro d'ici l'exercice 2006. S'y ajoute une Contribution Sociale de Solidarité de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 M EUR) instaurée en 2000. En outre, au titre du régime des sociétés mères et

filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés.

La loi de finances rectificative pour 2004 votée le 30 décembre 2004 a prévu de réduire progressivement le taux d'imposition des plus-values de cession des titres de participation pour le ramener à 15 % ou à 1,66% selon la nature fiscale des titres concernés. En contrepartie de cette réduction, la loi de finances a institué une taxe exceptionnelle sur la réserve spéciale des plus-values à long terme constituée par les sociétés françaises dans leurs comptes annuels individuels lors des exercices antérieurs par affectation de la quote-part de résultat correspondant chaque année aux plus-values à long terme réalisées sur les cessions de titres de participation. Au 31 décembre 2004, les entités françaises assujetties ont enregistré dans le compte de résultat en Impôts sur les bénéfices la charge représentative de la taxe exceptionnelle à payer, pour un montant consolidé de 18 M EUR.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique *Impôt sur les bénéfices* du compte de résultat.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré au compte de résultat dans la rubrique *Charge fiscale différée*. Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Pour l'exercice 2005 et au-delà, le taux d'imposition retenu pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés françaises s'élève à 34,93 % pour les résultats imposés au taux normal ; pour les résultats imposés au taux réduits, le taux retenu varie de 1,71% à 15,72% selon la nature des opérations concernées et l'intention de détention.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font pas l'objet d'une actualisation.

Activités d'assurance

Réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation des compagnies d'assurance correspond à une obligation réglementaire française ayant pour effet de neutraliser les plus-values réalisées suite à la cession de certaines obligations afin de compenser ultérieurement des moins-values. En fonction des anticipations de réalisations futures de moins-values et donc d'utilisation de la réserve de capitalisation, celle-ci est ventilée entre provisions techniques et capitaux propres. La comptabilisation d'une partie de la réserve de capitalisation dans les capitaux propres générant une différence temporaire imposable, le Groupe constate un impôt différé passif dans les comptes consolidés.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004

Le Groupe applique les dispositions du règlement n° 2000-05 du Comité de la réglementation comptable relatif aux règles de consolidation des entreprises régies par le Code des Assurances. Les règles comptables propres aux activités d'assurance sont donc maintenues.

Les postes constitutifs des compagnies d'assurance consolidées par intégration globale ou proportionnelle sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du hors-bilan et du compte de résultat mais en conservant les règles d'évaluation propres aux compagnies d'assurance décrites ci-après, à l'exception des Provisions techniques des entreprises d'assurance qui figurent sur une ligne distincte des états financiers consolidés.

Placements des entreprises d'assurance

Les placements des entreprises d'assurance regroupent les placements représentatifs des contrats en unité de comptes, des contrats d'assurance dits contrats en « euros », et des autres contrats d'assurance. Les placements réalisés sous forme de titres émis par des sociétés consolidées du Groupe sont éliminés.

Les placements représentatifs des contrats en unité de comptes sont évalués à leur valeur de réalisation ; la valeur globale de ces titres correspond au montant des engagements envers les assurés.

Les placements immobiliers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition hors frais d'acquisition et impôts et augmentée des travaux de construction et d'amélioration ; les immeubles sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation économique estimée et selon une approche par composant. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable des immeubles.

Les valeurs mobilières et autres titres à revenu fixe sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors intérêts courus et hors frais d'acquisition. Si la valeur de remboursement diffère de la valeur d'achat, l'écart, pour chaque ligne de titres, est rapporté au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres selon une méthode actuarielle. Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'apparaît un risque de non remboursement du principal ou de non paiement des intérêts par les débiteurs.

Les actions et autres titres à revenu variable sont comptabilisés à leur prix d'achat hors frais. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable de la valeur des titres déterminée par référence à leur valeur recouvrable estimée.

Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats. Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont évaluées en date d'inventaire en fonction de la valeur de réalisation des actifs servant de support à ces contrats. Les provisions techniques vie sont principalement constituées de provisions mathématiques, correspondant à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés, et des provisions pour sinistres à payer.

Les provisions techniques non-vie regroupent des provisions pour primes non-acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer.

A compter du 1^{er} janvier 2005

Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers des entreprises d'assurance du Groupe sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions applicables aux instruments financiers telles que décrites précédemment.

Provisions techniques des entreprises d'assurance

En application de la norme IFRS 4 sur les contrats d'assurance, les provisions techniques des contrats d'assurance-vie et d'assurance non-vie restent calculées selon les mêmes méthodes que

celles définies par la réglementation locale et utilisées pour l'exercice 2004. Les dérivés incorporés qui ne seraient pas valorisés dans les provisions techniques sont comptabilisés séparément.

En application des principes de la comptabilité « reflet » définis par la norme IFRS 4, une provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée sur les contrats d'assurance avec participation aux bénéfices discrétionnaire. Elle est déterminée de sorte à refléter les droits potentiels des assurés sur les plus-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur ou leurs participations potentielles aux pertes en cas de moins-values latentes.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 4, un test d'adéquation des passifs est effectué sur une base semestrielle.

3 Présentation des états financiers

Utilisation du format d'états de synthèse bancaire recommandé par le CNC

Le format des états de synthèse utilisé est conforme au format des états de synthèse proposé par la recommandation du Conseil National de la Comptabilité n° 2004 R 03 du 27 octobre 2004.

Règle de compensation des actifs et des passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan lorsque le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le Groupe inscrit au bilan le montant net des contrats de prise et de mise en pensions livrées sur titres qui respectent les conditions suivantes :

- ils sont conclus avec la même entité juridique,
- ils présentent la même date d'échéance certaine dès l'origine des opérations,
- ils sont conclus dans le cadre d'un contrat cadre prévoyant la compensation des montants en cas de défaillance de la contrepartie après résiliation des opérations en cours et prévoyant également à tout moment la compensation des paiements dus le même jour,
- ils se dénouent au travers d'un système de règlement/livraison garantissant la livraison des titres contre la réception des montants d'espèces associés.

Trésorerie et équivalent de trésorerie

A fin d'élaboration du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et l'équivalent de trésorerie comprennent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

Résultat par actions

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période, à l'exception des actions propres. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est établi en tenant compte des droits aux dividendes des actionnaires privilégiés. Le bénéfice dilué par action reflète la dilution potentielle qui pourrait survenir si des actions ordinaires additionnelles sont présumées avoir été émises en vertu de plan d'options.

Note 2

Effets de la première application du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne

Cette note détaille les principes retenus par le Groupe pour la constitution du bilan d'ouverture IFRS au 1^{er} janvier 2004 et au 1^{er} janvier 2005 et les effets chiffrés de première application du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

1 Modalités de première application du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne au 1^{er} janvier 2004 (hors IAS 32, IAS 39 et IFRS 4)

La première application du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne aux comptes consolidés du Groupe Société Générale a été effectuée conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première application du référentiel IFRS ». Cette dernière prévoit une application rétrospective des normes comptables internationales et une inscription dans les capitaux propres du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 de l'incidence des changements de principes comptables par rapport aux normes comptables françaises appliquées jusqu'au 31 décembre 2003.

Ces comptes consolidés ont donc été établis en appliquant les exceptions obligatoires prévues par la norme IFRS 1 relatives au retraitement rétrospectif de certaines opérations.

La norme IFRS 1 offre également sur certains sujets des options spécifiques de première application. Dans ce cadre, le Groupe Société Générale a retenu les traitements suivants :

- Regroupement d'entreprise : le Groupe a choisi de ne pas retraiter selon les dispositions prévues par la norme IFRS 3 les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004. En particulier, les écarts d'acquisition dégagés sur les opérations de croissance externe réalisées avant le 1^{er} janvier 2000 et financées par augmentation de capital qui ont été imputés sur la prime d'émission selon un prorata égal au rapport entre le montant de l'augmentation de capital et le prix total d'acquisition, conformément aux normes françaises applicables, n'ont pas été retraités dans le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004.
- Evaluation des actifs corporels à la juste valeur : le Groupe Société Générale a choisi de maintenir les immobilisations corporelles à leur coût d'acquisition, qui correspond, pour les immobilisations corporelles ayant fait l'objet d'une part des réévaluations réglementaires de 1977 ou 1978 et d'autre part des opérations de restructuration et de cession d'éléments d'actifs à l'intérieur du Groupe effectuées jusqu'au 31 décembre 1991, à la valeur réévaluée de l'époque.
- Avantages du personnel : le Groupe Société Générale a décidé d'adopter l'option offerte par la norme IFRS 1 consistant à comptabiliser dans les capitaux propres à la date de transition le solde des écarts actuariels non encore constatés.
- Ecarts de conversion cumulés : le Groupe a transféré en Réserves consolidées les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des entités étrangères au 1^{er} janvier 2004 pour un montant total de 1351 M EUR. Cet ajustement est sans incidence sur le total des capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2004. En cas de cession ultérieure de ces entités, le résultat de cession n'incorporera pas la reprise des écarts de conversion antérieurs au 1^{er} janvier 2004 mais comprendra en revanche les écarts de conversion constatés postérieurement au 1^{er} janvier 2004.
- Paiement en actions : pour les plans dénoués en actions, le Groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS 2 pour les plans octroyés après le 7 novembre 2002 dont les droits ne sont pas encore acquis au 1^{er} janvier 2005. Pour les plans dénoués en trésorerie, le Groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS 2 aux plans non encore réglés au 1^{er} janvier 2005.

2 Modalités de première application des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4 telles qu'adoptées dans l'Union européenne au 1^{er} janvier 2005

Le Groupe a décidé d'utiliser l'option prévue par la norme IFRS 1 de ne pas retraiter le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 conformément aux dispositions des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4 telles qu'adoptées dans l'Union européenne et d'appliquer pour la première fois ces trois normes au 1^{er} janvier 2005. A ce titre, pour les données comparatives 2004, les instruments financiers et les opérations relevant des normes IAS 32 et 39 et IFRS 4 sont comptabilisés et présentés selon les principes comptables français appliqués par le Groupe en conformité avec les règlements 1999-07 et 2000-04 du Comité de la Réglementation Comptable.

Afin d'établir le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2005, le Groupe a procédé aux retraitements suivants :

- reclassement des instruments financiers non dérivés au sein des quatre catégories prévues par la norme IAS 39 en fonction de leur nature et de leur intention de gestion,
- évaluation en juste valeur de tous les instruments financiers dérivés du Groupe ainsi que de tous les actifs ou passifs financiers non dérivés classés en instruments à la juste valeur par résultat et les actifs financiers disponibles à la vente,
- reclassement en dettes ou capitaux propres de certains instruments financiers émis conformément à la norme IAS 32.

Conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 1, le Groupe a appliqué de façon prospective au 1^{er} janvier 2005 les dispositions relatives à la comptabilité de couverture applicable aux instruments financiers. Le Groupe a donc procédé aux retraitements suivants :

- Les relations de couverture désignées dans le référentiel comptable français mais dont la nature n'est pas admise par la norme IAS 39 n'ont pas été reflétées dans le bilan d'ouverture. Ces opérations ont donc été comptabilisées dans le bilan d'ouverture comme des opérations effectuées à des fins de transaction.
- Les relations de couverture désignées dans le référentiel comptable français dont la nature est admise par la norme IAS 39 et qui respectent, au 1^{er} janvier 2005, les critères de la norme IAS 39 telle qu'adoptée dans l'Union européenne relatifs à la comptabilité de couverture ont été comptabilisées dans le bilan d'ouverture du Groupe en tant qu'opérations de couverture. A compter du 1^{er} janvier 2005, le Groupe a appliqué à ces relations de couverture la comptabilité de couverture selon les conditions requises par la norme IAS 39 telle qu'adoptée dans l'Union européenne.

Le Groupe a décidé de ne retraiter de façon rétrospective que les opérations générant une marge commerciale à l'origine (« day one profit ») initiées après le 25 octobre 2002 et toujours en cours au 31 décembre 2004.

3 Effets sur les capitaux propres du Groupe au 1^{er} janvier 2004 et au 1^{er} janvier 2005

<i>(en millions d'euros)</i>	Capital, réserves, résultat <small>(y.c. intérêts minoritaires)</small>	OCI	Total capitaux propres	dont intérêts minoritaires	Dettes <small>(Actions de préférence et dettes sur minoritaires)</small>
Capitaux propres au 31/12/2003 publiés selon les normes françaises	18 828		18 828	1 951	0
Incidences IFRS (hors IAS 32/39 et IFRS 4) sur les réserves	-150		-150	-16	
(a) Provision relative aux Avantages du personnel	-279		-279	-14	
(b) Immobilisations	-103		-103		
(c) Commissions de services	-45		-45	-8	
(d) Provisions	36		36	1	
(e) Reprise de FRBG	312		312		
(f) Impôts différés sur la réserve de capitalisation	-73		-73		
Autres retraitements	2		2	5	
Capitaux propres IFRS (hors IAS 32/39 et IFRS 4) au 1/1/2004	18 678		18 678	1 935	0
Mouvements liés aux actionnaires	-1 572		-1 572	-190	
Résultat 2004	3 635		3 635	342	
Autres mouvements	-74		-74	4	
Capitaux propres IFRS (hors IAS 32/39 et IFRS 4) au 31/12/2004	20 667		20 667	2 091	0
Incidences IAS 32/39 sur les réserves	582		582	1 737	-1 808
(g) Dépréciations	-134		-134	-64	
(h) Provisions PEL/CEL	-177		-177	-5	
(i) Retraitement du Day one P&L	-574		-574		
(j) Dépréciations sur titres disponibles à la vente (titres de participations bancaires et industrielles)	-188		-188	-4	
(k) Actions propres	-235		-235		
(l) Reclassement d'intérêts minoritaires en dettes	-241		-241	-241	241
(m) Reclassement des actions de préférence en intérêts minoritaires	2 049		2 049	2 049	-2 049
Autres retraitements	82		82	2	
Incidences IAS 32/39 sur les gains/pertes latents ou différés		1 286	1 286	25	
(n) Réévaluation des titres disponibles à la vente – titres de participations bancaires et industrielles		595	595		
(n) Réévaluation des titres disponibles à la vente – autres		654	654		
(o) Réévaluation des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie		37	37		
Capitaux propres IFRS au 1/1/2005	21 249	1 286	22 535	3 853	-1 808

a) Conformément à une option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a imputé sur les capitaux

propres d'ouverture le solde des écarts actuariels non reconnus antérieurement relatifs à l'ensemble des régimes à prestations définies du Groupe (notamment la mutuelle de santé du personnel en France).

- b) En application de la norme IAS 12, le Groupe a constaté un impôt différé passif relatif aux écarts de réévaluation historiques des immeubles du fait du reclassement définitif en réserves consolidées des écarts de réévaluation amortissables auparavant présentés dans les capitaux propres.
- c) Conformément à la norme IAS 18, le Groupe a étalé certaines commissions de services (essentiellement les commissions sur cartes bancaires de la Banque de détail).
- d) Ajustement des provisions afin de tenir compte de l'actualisation des montants à payer, ce qui a pour effet de minorer le stock de provisions.
- e) Reclassement de l'intégralité du FRBG du Groupe en réserves consolidées.
- f) Le Groupe a enregistré dans son bilan d'ouverture un impôt différé passif en application des dispositions de la norme IAS 12 au titre de la réserve de capitalisation des contrats d'assurance-vie présentée en capitaux propres.
- g) Ajustement des dépréciations relatives au risque de crédit pour tenir compte de l'actualisation des flux estimés recouvrables, ce qui a pour effet de majorer le stock de dépréciation. Cette majoration aura pour contrepartie un produit d'intérêt en PNB sur la durée restant à courir des créances douteuses.
- h) Provisionnement des engagements relatifs aux PEL et aux CEL conformément à la méthode décrite dans la Note 1 sur les Principes et méthodes comptables.
- i) Effet du retraitement de la marge commerciale à l'origine « day one profit » sur certains produits financiers vendus par le Groupe qui était enregistrée en compte de résultat le jour de la transaction selon les principes comptables français.
- j) Ajustement des dépréciations sur titres de participation non consolidés classés conformément au référentiel IFRS en titres disponibles à la vente en utilisant les références de valorisation requises par la norme IAS 39 différentes de celles retenues en normes françaises.
- k) Annulation, par imputation sur les capitaux propres, des actions Société Générale détenues dans le cadre des activités de transaction ou destinées au personnel, la norme IAS 32 exigeant l'annulation des actions propres quel que soit l'objet de leur détention (contrairement aux normes françaises). Ce retraitement inclut également les effets des dérivés sur actions propres se dénouant en actions Société Générale.
- l) Deux catégories de retraitements :
 - reclassement des intérêts minoritaires d'une entité du Groupe : le capital d'une filiale revêt la forme de titres dont les conditions de rémunération et de remboursement du nominal souscrit conduisent à un classement de ces titres émis en dettes en application des dispositions de la norme IAS 32, ce qui représente 109 M EUR au 1^{er} janvier 2005 pour la partie du capital non détenue par le Groupe.
 - au regard de la norme IAS 32 et tel que décrit dans la note 1 sur les Principes et méthodes comptables, les ventes d'options de vente aux actionnaires minoritaires de filiales contrôlées par le Groupe donnent lieu à la comptabilisation d'un passif. Dans l'attente d'une position de l'IASB ou de l'IFRIC sur le traitement de ces opérations, la contrepartie de ce passif a été enregistrée en réduction d'intérêts minoritaires à hauteur de la quote part d'intérêts minoritaires qui sera éventuellement acquise et en écart d'acquisition pour le solde. Les

intérêts minoritaires concernés sont remplacés par une dette représentative de cette juste valeur pour un montant de 132 M EUR au 1^{er} janvier 2005, le montant des écarts d'acquisition a quant à lui été augmenté de 539 M EUR à cette même date.

- m) En application des dispositions de la norme IAS 32 décrites dans la note 1 sur les Principes et méthodes comptables, le Groupe a reclassé en Intérêts minoritaires la totalité des actions de préférence émises par des filiales américaines du Groupe.
- n) Constatation dans une ligne spécifique des capitaux propres de la réévaluation à la juste valeur (hors dépréciations constatées en report à nouveau) des instruments financiers non-dérivés classés en actifs financiers disponibles à la vente conformément à la norme IAS 39.
- o) Constatation dans une ligne spécifique des capitaux propres de la partie efficace de la variation de juste valeur des instruments financiers dérivés classés comptablement en couverture de flux de trésorerie en application des dispositions de la norme IAS 39 relative à la comptabilité de couverture de flux de trésorerie.

4 Effets sur le résultat au 30 juin 2004

<i>(en million d'euros)</i>	30/06/2004	dont intérêts minoritaires
Résultat net publié selon les normes françaises	1 708	158
(a) Ecart d'acquisition non amorti	104	
(b) Ecart de conversion	53	
(c) Paiements en actions	-14	2
(d) Provisions	-5	
(e) Immobilisations	-7	2
(f) Commissions de service	-3	-1
(g) Avantages du personnel	9	
Autres retraitements	-7	-1
Résultat net IFRS (hors IAS 32/39 et IFRS 4)	1 838	160

- a) Conformément à la norme IFRS 3, les écarts d'acquisition ne font plus l'objet d'un amortissement mais d'un test de dépréciation. L'annulation des dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions comptabilisés en normes françaises a donc un impact positif de 104 M EUR.
- b) Les reprises d'écarts de conversion antérieurs au 1^{er} janvier 2004, constatés en normes françaises dans les résultats de cession et de liquidation de filiales consolidées, sont annulés dans le référentiel IFRS compte tenu de l'option prise par le Groupe de transférer en réserves consolidées les écarts de conversion antérieurs au 1^{er} janvier 2004.
- c) Le retraitement sur les paiements en actions de -14 M EUR sur le résultat net du Groupe se décompose en une charge de 20 M EUR relative à l'application de la norme IFRS 2 et en un produit de 6 M EUR relatif à la requalification d'un plan de stock options.
- d) L'actualisation des provisions se traduit par une charge de 5 M EUR compte tenu de l'ajustement constaté au 1^{er} janvier 2004 pour un montant de 36 M EUR.

- e) L'application de l'approche par composants sur les immobilisations du Groupe et l'annulation de la reprise de réserve de réestimation, constatée lors de cessions d'immobilisations en normes françaises, entraîne une charge de 7 M EUR sur le résultat net du Groupe.
- f) L'étalement de certaines commissions de services conformément aux dispositions de la norme IAS 18 entraîne la constatation d'un retraitement de -3 M EUR sur le résultat net du Groupe.
- g) L'application de la norme IAS 19 relative aux avantages du personnel conduit à constater un produit de 9 M EUR sur le résultat net part du groupe du semestre.

5 Effets sur le résultat et les capitaux propres au 31 décembre 2004

<i>(en million d'euros)</i>	31/12/2004	dont intérêts minoritaires
Résultat net publié selon les normes françaises	3 465	340
(a) Ecart d'acquisition non amortis	190	2
(b) Ecart de conversion	90	
(c) Paiements en actions	-50	-4
(d) FRBG	-28	
(e) Provisions	-11	
(f) Immobilisations	-4	3
(g) Commissions de service	-6	-1
(h) Provisions relatives aux Avantages du personnel	-4	-1
Autres retraitements	-7	3
Résultat net IFRS (hors IAS 32/39 et IFRS 4)	3 635	342

<i>(en million d'euros)</i>	31/12/2004	dont intérêts minoritaires
Capitaux propres publiés selon les normes françaises	20 681	2 105
(h) Provision relative aux Avantages du personnel	-278	-14
(f) Immobilisations	-91	4
(g) Commissions de service	-56	-15
(e) Provisions	24	
(d) Reprise de FRBG	284	
(i) Impôts différés sur la réserve de capitalisation	-76	
(a) Ecart d'acquisition non amortis	188	2
Autres retraitements	-9	9
Capitaux propres IFRS (hors IAS 32/39 et IFRS 4)	20 667	2 091

- a) Conformément à la norme IFRS 3, les écarts d'acquisition ne font plus l'objet d'un amortissement mais d'un test de dépréciation. L'annulation des dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions comptabilisés en normes françaises a donc un impact positif de 190 M EUR.
- b) Les reprises d'écarts de conversion antérieurs au 1^{er} janvier 2004, constatés en normes françaises dans les résultats de cession et de liquidation de filiales consolidées, sont annulés dans le référentiel IFRS compte tenu de l'option prise par le Groupe de transférer en réserves consolidées les écarts de conversion antérieurs au 1^{er} janvier 2004.
- c) Le retraitement sur les paiements en actions de -50 M EUR sur le résultat net du Groupe se décompose en -41 M EUR relatifs à l'application de la norme IFRS 2 et en -9 M EUR relatif à la requalification d'un plan de stock options.
- d) La reprise de FRBG de 28 M EUR constatée en normes françaises est annulée du fait du reclassement du FRBG en réserves consolidées au 1^{er} janvier 2004 pour un montant de 312 M EUR.
- e) L'actualisation des provisions se traduit par une charge de 11 M EUR compte tenu de l'ajustement constaté au 1^{er} janvier 2004 pour un montant de 36 M EUR.
- f) L'application de l'approche par composants sur les immobilisations du Groupe et l'annulation de la reprise de réserve de réestimation, constatée lors de cessions d'immobilisations en normes françaises, entraîne une charge de 4 M EUR.
- g) L'étalement de certaines commissions de services conformément aux dispositions de la norme IAS 18 entraîne la constatation d'un retraitement de -6 M EUR sur le résultat net du Groupe et une baisse des capitaux propres de 56 MEUR.
- h) L'application de la norme IAS 19 relative aux avantages du personnel conduit à constater une charge complémentaire de 4 M EUR sur le résultat net du Groupe et une baisse des capitaux propres de 278 M EUR.
- i) Le Groupe a enregistré dans son bilan d'ouverture un impôt différé passif en application des dispositions de la norme IAS 12 au titre de la réserve de capitalisation des contrats d'assurance-vie présentée en capitaux propres.

Note 3

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend 734 sociétés au 30 juin 2005 :

654 sociétés intégrées globalement ;

68 sociétés intégrées proportionnellement ;

12 sociétés mises en équivalence.

Les principales modifications apportées au périmètre de consolidation retenu au 30 juin 2005, par rapport au périmètre en vigueur pour les arrêts du 30 juin 2004 et du 31 décembre 2004 sont les suivantes :

- ♦ Au cours du premier semestre 2005 :
 - SGBT Finance Ireland Limited, détenue à 100% par le Groupe est consolidée par intégration globale.
 - Le fonds TOPAZ , détenu à 100% par la Société Générale est consolidé par intégration globale.
 - Le Groupe a intégré dans le périmètre de consolidation la société Elcon Finance Technology AB, détenue à 100%.
 - La Société Générale a pris une participation de 75% dans le capital de Hanseatic Bank , qui est consolidée par intégration globale. Des accords prévoient une révision du prix sur une période s'étalant jusqu'en 2009, et la possibilité pour les actionnaires minoritaires détenant 25 % du capital de céder leurs titres à compter de 2013 pour la juste valeur de la société à la date de cession.
 - Fimat Alternative Strategies Inc, détenue à 100% par le Groupe, est consolidée par intégration globale.
 - SG Algérie, détenue à 100% par la Société Générale, est consolidée par intégration globale.
 - Le fonds de pension Penzijni Fund, détenu à 100% par le groupe, est consolidé par intégration globale.
 - Le Groupe a augmenté sa participation dans National S.G. Bank SAE à hauteur de 24 %, portant son taux de détention à 78,38 % au 30 juin 2005.
 - La participation dans TCW* a été portée à 74,29 % soit une augmentation de 7,75 % par rapport au 31 décembre 2004. Pour mémoire, des accords prévoient des options d'achat et de vente décalées sur l'année 2006 portant sur 4,75 % du capital de TCW, à des prix d'exercice dépendant des performances ultérieures. Enfin, le solde des actions détenues par les salariés fait l'objet d'options d'achat et de vente décalées à partir de 2008, à des prix d'exercice dépendant des performances ultérieures.

- ♦ Au cours du second semestre 2004 :
 - SG Equipment Finance Schweiz AG, détenue à 100% par le Groupe, a été consolidée par intégration globale.
 - La Société Générale a repris l'ensemble des activités Equipment Finance et Factoring du groupe norvégien Elcon, qui ont été consolidées par intégration globale.
 - Le Fonds Communs de Créances *French Supermarkets 1*, détenu à 100%, a été consolidé par intégration globale.
 - Le fonds Lyxor Strategium 1, détenu à 100% par la Société Générale, a été consolidé par intégration globale.
 - OOO Rusfinance*, détenue à 51,01% par le Groupe, a été consolidée par intégration globale. Suite à une augmentation de capital souscrite uniquement par la Société Générale, le taux de contrôle de OOO Rusfinance* est passé à 62,55% au 30 juin 2005.
 - La Société Générale a acquis 100% du capital de Parsys Espana, qui a été consolidée par intégration globale.

- ♦ Par ailleurs, le Groupe a intégré au cours du premier semestre 2005 l'ensemble des activités produits structurés sur hedge funds de Bank of America.

* Dans l'attente d'une interprétation de l'IASB ou de l'IFRIC et conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 32, le groupe a enregistré un passif au titre des options de vente vendues aux actionnaires minoritaires des entités contrôlées de manière exclusive. Les pourcentages de détention de TCW, de la banque de Maertelaere, de SG Private Banking Suisse SA, de OOO Rusfinance et de Sogessur ont été portés à 100%.

NOTE 4
ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

(en M EUR)	30.06.2005		01.01.2005	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Portefeuille de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées	47 353		31 835	
Obligations et autres instruments de dettes	59 908		43 066	
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	68 929		42 123	
Autres actifs financiers	38 528		24 624	
Sous-total actifs de transaction	214 718		141 648	
dont titres prêtés	9 090		6 969	
Dettes représentées par un titre		26 891		21 596
Dettes sur titres empruntés		13 577		8 542
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert		36 484		24 772
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert		8 158		5 150
Autres passifs financiers		45 164		29 766
Sous-total passifs de transaction		130 274		89 826
Instruments de taux d'intérêts				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps	82 792	86 030	66 750	66 604
FRA	353	342	248	213
<i>Instruments conditionnels</i>				
Options sur marché organisé	746	676	494	1 201
Options de gré à gré	6 179	5 976	4 305	4 049
Caps, floors, collars	3 965	4 059	3 413	3 343
Instruments de change				
<i>Instruments fermes</i>	5 687	6 771	5 185	5 145
<i>Instruments conditionnels</i>	3 041	2 245	3 002	2 394
Instruments sur actions et indices				
<i>Instruments fermes</i>	289	414	57	74
<i>Instruments conditionnels</i>	22 695	27 063	18 996	22 114
Instruments sur matières premières				
<i>Instruments fermes-Futures</i>	7 776	8 348	4 343	4 307
<i>Instruments conditionnels</i>	5 512	5 631	3 046	3 479
Dérivés de crédit	1 422	1 279	980	1 010
Autres instruments financiers à terme				
Instruments sur marchés organisés	316	79	120	25
Instruments de gré à gré	1 989	1 739	959	489
Sous-total dérivés de transaction	142 762	150 652	111 898	114 447
Sous-total portefeuille de transaction	357 480	280 926	253 546	204 273

⁽¹⁾ Y compris les OPCVM

NOTE 4 (suite)

	30.06.2005		01.01.2005	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat				
Effets publics et valeurs assimilées	1 172		1 035	
Obligations et autres instruments de dettes	10 790		12 464	
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	13 392		15 034	
Autres actifs financiers	1 316		1 423	
Sous-total actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	26 670		29 956	
Sous-total actifs distincts relatifs aux avantages au personnel				
	2		4	
Sous-total passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat⁽²⁾				
		9 774		9 079
Total instruments financiers à la juste valeur par résultat	384 152	290 700	283 506	213 352

⁽¹⁾ Y compris les OPCVM

⁽²⁾ Constitués essentiellement par des EMTN indexés dont la valeur de remboursement compte-tenu de l'index n'est pas fondamentalement différente de la juste valeur.
La variation de juste valeur attribuable au risque de crédit propre est non significative sur la période.

NOTE 5

INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE

(en M EUR)	30.06.2005		01.01.2005	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de juste valeur				
Instruments de taux d'intérêts				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps	2 722	2 434	2 076	3 036
FRA	-	3	-	1
<i>Instruments conditionnels</i>				
Options sur marché organisé	-	-	15	-
Options de gré à gré	317	-	238	-
Caps, floors, collars	1	-	3	-
Instruments de change				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps financiers de devises	157	77	90	79
Instruments sur actions et indices				
<i>Instruments conditionnels sur actions</i>	70	42	39	38
Couverture de flux de trésorerie				
Instruments de taux d'intérêts				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps	571	226	356	262
Instruments de change				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps financiers de devises	1	-	-	-
Total	3 839	2 782	2 817	3 416

NOTE 6

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

<i>(en M EUR)</i>	30.06.2005	01.01.2005
Activité courante		
Effets publics et valeurs assimilées	9 820	9 704
Cotés	8 721	8 606
Non cotés	907	910
Créances rattachées	192	188
Obligations et autres instruments de dettes	53 605	48 557
Cotés	48 876	45 010
Non cotés	4 041	2 822
Créances rattachées	759	798
Provisions pour dépréciation	(71)	(73)
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	3 336	3 529
Cotés	2 015	2 148
Non cotés	1 412	1 473
Provisions pour dépréciation	(91)	(92)
Sous-total	66 761	61 790
Titres actions détenus à long terme	5 856	5 776
Cotés	4 497	4 418
Non cotés	2 536	2 514
Provisions	(1 196)	(1 159)
Créances rattachées	19	3
Total des actifs financiers disponibles à la vente	72 617	67 566
dont titres prêtés	3	3

⁽¹⁾ Y compris les OPCVM

NOTE 7

PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

<i>(en M EUR)</i>	30.06.2005	01.01.2005
Comptes et prêts		
à vue et au jour le jour		
Comptes ordinaires	12 294	8 756
Prêts et comptes au jour le jour et autres	519	612
Valeurs reçues en pension au jour le jour	11	9
à terme		
Prêts et comptes à terme ⁽¹⁾	13 612	12 563
Prêts subordonnés et participatifs	680	713
Valeurs reçues en pension à terme	154	100
Créances rattachées	430	203
Total brut	27 700	22 956
Réévaluation des éléments couverts	4	12
Provisions pour dépréciation		
- Provisions individualisées pour dépréciation des créances	(77)	(77)
- Provisions sur groupes d'actifs homogènes	(107)	(97)
Total net	27 520	22 794
Titres reçus en pension livrée	41 049	30 543
Total	68 569	53 337

⁽¹⁾ Au 30.06.2005, le montant des créances douteuses s'élève à 106 M EUR contre 127 M EUR au 01.01.2005.

NOTE 8

PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

<i>(en M EUR)</i>	30.06.2005	01.01.2005
Prêts et avances à la clientèle		
Créances commerciales	9 099	8 325
Autres concours à la clientèle ^{(1) (2)}		
- Crédits de trésorerie	49 818	46 336
- Crédits à l'exportation	3 619	3 166
- Crédits à l'équipement	34 768	34 829
- Crédits à l'habitat	50 304	46 122
- Autres crédits	37 749	35 487
Sous-total	176 258	165 940
Comptes ordinaires débiteurs	15 374	12 078
Créances rattachées	1 079	918
Total brut	201 810	187 261
Provisions pour dépréciation	(6 933)	(7 304)
- Provisions individualisées pour dépréciation des créances clients	(6 060)	(6 433)
- Provisions sur groupes d'actifs homogènes	(873)	(871)
Réévaluation des éléments couverts	218	134
Total net ⁽³⁾	195 095	180 091
Valeurs reçues en pension	82	59
Titres reçus en pension livrée	21 228	18 741
Total des prêts et créances sur la clientèle	216 405	198 891

⁽¹⁾ Répartition par type de clientèle des autres concours à la clientèle

<i>(en M EUR)</i>	30.06.2005	01.01.2005
Clientèle non financière		
- Entreprises	82 406	76 967
- Particuliers	64 783	59 203
- Collectivités locales	6 938	7 577
- Professions libérales	7 485	7 268
- Gouvernements et Administrations Centrales	855	2 013
- Autres	3 381	3 632
Clientèle financière	10 410	9 280
Total	176 258	165 940

⁽²⁾ Au 30.06.2005, le montant des créances douteuses s'élève à 9 787 M EUR contre 9 733 M EUR au 01.01.2005.

⁽³⁾ Les entités acquises en 2005 ont une incidence de 1 324 M EUR sur le montant net des créances à la clientèle.

NOTE 9
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	Valeur brute au 01.01.2005	Acquisitions	Cessions	Variation de périmètre et reclassements (1)	Valeur brute au 30.06.2005	Cumul des amortissements et des dépréciations des éléments d'actifs au 01.01.2005	Dotations aux amortissements de l'année 2005	Dépréciations de l'année 2005	Reprises d'amortissements de l'année 2005	Variation de périmètre et reclassements	Valeur nette au 30.06.2005	Valeur nette au 01.01.2005
<i>(en M EUR)</i>												
Immobilisations incorporelles												
Logiciel, frais d'étude informatique	1 616	63	(2)	53	1 730	(1 166)	(110)	-	1	(4)	451	450
Immobilisations générées en interne	101	-	-	28	129	(65)	(10)	-	-	(6)	48	36
Immobilisations en cours	242	97	(1)	(66)	272	-	-	-	-	-	272	242
Autres	216	36	(4)	4	252	(61)	(8)	-	3	(4)	182	155
Sous-total	2 175	196	(7)	19	2 383	(1 292)	(128)	-	4	(14)	953	883
Immobilisations corporelles d'exploitation												
Terrains et constructions	3 019	77	(3)	32	3 125	(841)	(41)	8	2	3	2 256	2 178
Immobilisations en cours	172	69	(1)	(74)	166	-	-	-	-	-	166	172
Actifs de location simple des sociétés de financement spécialisés	6 128	1 253	(874)	182	6 689	(1 714)	(518)	3	434	(16)	4 878	4 414
Autres	3 706	113	(50)	47	3 816	(2 639)	(172)	4	39	7	1 055	1 067
Sous-total	13 025	1 512	(928)	187	13 796	(5 194)	(731)	15	475	(6)	8 355	7 831
Immeubles de placement												
Terrains et constructions	301	21	(2)	56	376	(60)	(5)	-	2	(11)	302	241
Immobilisations en cours	15	2	-	(6)	11	-	-	-	-	-	11	15
Sous-total	316	23	(2)	50	387	(60)	(5)	-	2	(11)	313	256
Total immobilisations corporelles et incorporelles	15 516	1 731	(937)	256	16 566	(6 546)	(864)	15	481	(31)	9 621	8 970
<i>dont immeubles de placement et actifs de location simple (2)</i>							(523)	3	436	(27)		
<i>dont autres</i>							(341)	12	45	(4)		

(1) dont différences de change résultant de la conversion des états financiers en devises : montant brut : 176 M EUR, amortissements : (78) M EUR

(2) les dotations aux amortissements des immeubles de placement et des actifs de location simple des sociétés de financement spécialisé sont classées en charges des autres activités au sein du produit net bancaire

NOTE 10
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

<i>(en M EUR)</i>	30.06.2005	01.01.2005
Dettes à vue et au jour le jour		
Dépôts et comptes ordinaires	9 019	7 519
Comptes et emprunts au jour le jour et autres	26 460	11 673
Sous-total	35 479	19 192
Dettes à terme		
Emprunts et comptes à terme	67 200	47 837
Valeurs données en pension à terme	253	144
Sous-total	67 453	47 981
Dettes rattachées	403	319
Réévaluation des éléments couverts	1	(1)
Titres donnés en pension	13 140	12 268
Total ⁽¹⁾	116 476	79 759

⁽¹⁾ Les entités acquises en 2005 ont une incidence de 13 M EUR sur le montant des dettes envers les établissements de crédit.

NOTE 11

DETTES ENVERS LA CLIENTELE

<i>(en M EUR)</i>	30.06.2005	01.01.2005
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue	26 478	25 188
A terme	21 411	21 471
Sous-total	47 889	46 659
Autres dépôts clientèle à vue		
Sociétés et entrepreneurs individuels	29 856	29 190
Particuliers	28 172	26 042
Clientèle financière	17 997	12 451
Autres	8 881	6 875
Sous-total	84 906	74 558
Autres dépôts clientèle à terme		
Sociétés et entrepreneurs individuels	22 675	18 536
Particuliers	12 697	12 067
Clientèle financière	19 699	17 279
Autres	4 912	3 848
Sous-total	59 983	51 730
Dettes rattachées	1 064	940
Réévaluation des éléments couverts	67	23
Total dépôts clientèle ⁽¹⁾	193 909	173 910
Valeurs données en pension à la clientèle	917	1 626
Titres donnés en pension à la clientèle	15 608	17 327
Total	210 434	192 863

⁽¹⁾ Les entités acquises en 2005 ont une incidence de 1 217 M EUR sur le montant des dépôts clientèle.

NOTE 12

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

<i>(en M EUR)</i>	30.06.2005	01.01.2005
Bons de caisse	2 154	2 039
Emprunts obligataires	2 708	1 928
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	68 133	64 571
Dettes rattachées	640	509
Sous-total	73 635	69 047
Réévaluation des éléments couverts	(186)	(217)
Total	73 449	68 830

NOTE 13
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Dépréciations d'actifs

(en M EUR)	Stock au 01.01.2005	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et variations de périmètre	Stock au 30.06.2005
Établissements de crédit	(77)	(5)	8	3	0	(3)	(77)
Crédits à la clientèle	(6 433)	(1 136)	972	(164)	481	56	(6 060)
Crédit-bail et locations assimilées	(219)	(83)	69	(14)	9	2	(222)
Provisions sur groupes d'actifs homogènes	(967)	(77)	94	17	-	(29)	(979)
Actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾	(1 325)	(27)	106	79	-	(113)	(1 359)
Autres ⁽¹⁾	(289)	(48)	44	(4)	7	(8)	(294)
Total	(9 310)	(1 376)	1 293	(83)	497	(95)	(8 991)

(1) dont dotations nettes impactant le risque de contrepartie: 12 M EUR

Provisions

(en M EUR)	Stock au 01.01.2005	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Effet de l'actualisation	Change et variations de périmètre	Stock au 30.06.2005
Provisions sur engagements hors bilan avec les établissements de crédit	(14)	(1)	-	(1)	-	-	-	(15)
Provisions sur engagements hors bilan avec la clientèle	(228)	(62)	46	(16)	-	-	6	(238)
Provisions sur avantages du personnel	(1 218)	(66)	81	15	-	-	(20)	(1 223)
Provisions pour impôts	(434)	(23)	3	(20)	-	(4)	171	(287)
Provisions pour restructurations	(22)	(1)	2	1	-	-	2	(19)
Provisions pour autres risques et charges	(1 025)	(41)	71	30	29	(2)	(42)	(1 010)
Total	(2 941)	(194)	203	9	29	(6)	117	(2 792)

Les provisions sur avantages du personnel au 30.06.05 ont été déterminées en prenant en compte les charges estimées pour 2005 lors des évaluations de nos engagements au 31.12.2004.

Provisions techniques des entreprises d'assurance

	30.06.2005	01.01.2005
Provisions techniques des contrats d'assurance en unités de compte	15 956	14 657
Provisions techniques d'assurance vie	37 771	34 150
Provisions techniques d'assurance non-vie	171	141
Total	53 898	48 948
Part des réassureurs	254	232
Provisions techniques nettes de la part des réassureurs	53 644	48 716

NOTE 14 ENGAGEMENTS

Engagements donnés <i>(en M EUR)</i>	30.06.2005	01.01.2005
Engagements de financement		
En faveur d'établissements de crédit	23 414	9 074
En faveur de la clientèle ⁽¹⁾		
Facilités d'émission	86	91
Ouvertures de crédits confirmés	122 863	97 285
Autres	1 007	781
Engagements de garantie		
Donnés aux établissements de crédit	3 370	1 733
Donnés à la clientèle ⁽¹⁾⁽²⁾	50 604	44 896
Engagements sur titres		
Titres à livrer	47 887	14 617
<hr/>		
Engagements reçus <i>(en M EUR)</i>	30.06.2005	01.01.2005
Engagements de financement		
Reçus d'établissements de crédit	23 939	8 574
Engagements de garantie		
Reçus d'établissements de crédit	37 431	35 908
Reçus de la clientèle ⁽³⁾	35 546	39 082
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	51 084	15 717
<hr/>		
<i>(en M EUR)</i>	30.06.2005	01.01.2005
Engagements sur instruments financiers à terme	8 607 521	7 019 168

(1) Au 30 Juin 2005, les montants de lignes de liquidités et engagements de garantie accordés aux véhicules de titrisation et autres sociétés ad hoc s'élevaient respectivement à 23,5 Md EUR et à 0,7 Md EUR.

(2) Y compris les garanties de capital et de performance accordées aux détenteurs des parts d'OPCVM gérées par des entités du groupe.

(3) Dont garanties reçues d'Etat, d'autres organismes habilités et de la clientèle pour 21,1 Md EUR au 30.06.05 contre 17,5 Md EUR au 01.01.05.

Opérations de titrisation

Le Groupe Société Générale procède à des opérations de titrisation pour le compte de sa clientèle ou d'investisseurs, et octroie dans ce cadre des garanties et des lignes de liquidités aux véhicules de titrisation.

Ces véhicules ne sont pas consolidés, le Groupe n'en ayant pas le contrôle.

Au 30 juin 2005, il existe six véhicules non consolidés (Barton, Antalis, Asset One, Homes, ACE Australia, ACE Canada) structurés par le Groupe pour le compte de la clientèle ou des investisseurs. Le montant des actifs détenus par ces véhicules et financés par l'émission de titres négociables s'élève à cette date à 14 490 M EUR.

Le risque de défaillance sur ces actifs est supporté par les cédants des créances sous-jacentes ou par des tiers. Le Groupe Société Générale apporte une garantie supplémentaire à titre de rehaussement de crédit par l'octroi de lettres de crédit à hauteur de 689 M EUR. Enfin, le Groupe a consenti à ces véhicules des lignes de liquidités à hauteur de 23 429 M EUR à cette même date.

Utilisation des dérivés de crédit

Gestion du portefeuille de crédit

Le Groupe utilise les dérivés de crédit dans le cadre de la gestion du portefeuille de crédits (Portfolio Management) où ils permettent principalement une gestion de la concentration des encours de crédits octroyés aux entreprises. Cette activité permet de réduire les expositions sur certaines contreparties.

Les positions sont à ce jour quasi-exclusivement acheteuses de protection. En position nominale, le montant des *Credit Default Swaps* (CDS) acquis à fin juin 2005, s'élève à 6,7 milliards d'euros, avec une maturité résiduelle moyenne de 4,1 ans (positions acheteuses de protection).

Trading

Les dérivés de crédit sont utilisés d'autre part dans le cadre des activités de trading (positions à la fois acheteuses et vendeuses). Dans ces portefeuilles les positions nominales ne permettent pas d'apprécier le niveau de risque : ces activités sont suivies en VaR.

Conformément à la norme IAS 39, tous les dérivés de crédits quel que soit l'intention de gestion sont évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat.

NOTE 15

ECHÉANCES DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES PAR DURÉE RESTANT À COURIR

Échéances des actifs et passifs financiers

<i>En M EUR</i>	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
EMPLOIS					
Caisse et Banques centrales	5 593	246	295	59	6 193
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	256 555	102 294	5 381	19 922	384 152
Instruments dérivés de couverture	3 839	-	-	-	3 839
Actifs financiers disponibles à la vente	15 786	8 685	15 145	33 001	72 617
Prêts et créances sur les établissements de crédit	45 374	10 283	10 448	2 464	68 569
Prêts et créances sur la clientèle	75 100	24 279	71 738	45 288	216 405
Opérations de location financement et assimilées	1 874	3 312	10 826	5 374	21 386
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	447	-	-	-	447
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	239	616	744	780	2 379
Total Emplois	404 807	149 715	114 577	106 888	775 987
RESSOURCES					
Banques centrales	2 687	1	1	-	2 689
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	231 889	37 773	9 427	11 611	290 700
Instruments dérivés de couverture	2 782	-	-	-	2 782
Dettes envers les établissements de crédit	99 452	8 759	5 793	2 472	116 476
Dettes envers la clientèle	175 611	7 897	16 419	10 507	210 434
Dettes représentées par un titre	45 558	16 083	4 141	7 667	73 449
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 080	-	-	-	1 080
Total Ressources	559 059	70 513	35 781	32 257	697 610

NOTE 16
OPERATIONS EN DEVISES

<i>En M EUR</i>	30.06.2005				01.01.2005			
	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer
EUR	484 818	482 791	103 466	112 808	415 779	399 070	81 270	101 782
USD	210 785	213 256	238 229	256 828	155 238	179 072	195 150	161 457
GBP	27 613	30 844	38 711	31 100	21 870	24 940	32 720	32 026
JPY	27 066	25 194	45 054	39 379	19 829	14 397	39 657	41 729
Autres devises	77 729	75 926	91 878	76 374	66 105	61 342	73 485	71 841
Total	828 011	828 011	517 338	516 489	678 821	678 821	422 282	408 835

NOTE 17
PRODUITS & CHARGES D'INTERETS

<i>(en M EUR)</i>	30.06.2005	30.06.2004⁽¹⁾	31.12.2004⁽¹⁾
Opérations avec les établissements de crédits	1 676	1 973	4 008
Comptes à vue et prêts interbancaires	871	899	1 599
Titres et valeurs reçus en pension	805	1 074	2 409
Opérations avec la clientèle	5 131	5 979	12 145
Créances commerciales	395	334	692
Autres concours à la clientèle	4 139	3 725	7 626
Comptes ordinaires débiteurs	337	311	626
Titres et valeurs reçus en pension	260	794	1 544
Autres produits ⁽²⁾	-	815	1 657
Opérations sur instruments financiers	2 607	2 612	3 993
Actifs financiers disponibles à la vente	1 180	N/A	N/A
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	90	N/A	N/A
Prêts de titres	35	N/A	N/A
Dérivés de couverture	1 302	N/A	N/A
Opérations de location-financement	575	854	1 689
Location-financement immobilier	142	248	491
Location-financement mobilier	433	606	1 198
Total produits d'intérêts	9 989	11 418	21 835
Opérations avec les établissements de crédits	(2 074)	(2 734)	(4 884)
Emprunts interbancaires	(1 559)	(1 370)	(2 391)
Titres et valeurs donnés en pension	(515)	(1 364)	(2 493)
Opérations avec la clientèle	(3 122)	(2 941)	(6 048)
Comptes d'épargne à régime spécial	(655)	(614)	(1 224)
Autres dettes envers la clientèle	(2 021)	(1 179)	(2 417)
Titres et valeurs donnés en pension	(446)	(1 148)	(2 407)
Opérations sur instruments financiers	(2 524)	(2 932)	(4 751)
Dettes représentées par des titres	(987)	N/A	N/A
Dettes subordonnées et convertibles	(330)	N/A	N/A
Emprunts de titres	(35)	N/A	N/A
Dérivés de couverture	(1 172)	N/A	N/A
Autres charges d'intérêts	(2)	0	(5)
Total charges d'intérêts	(7 722)	(8 607)	(15 688)

⁽¹⁾ IFRS hors IAS 32&39 et IFRS 4

⁽²⁾ Les autres produits sur opérations avec la clientèle correspondent aux coupons encaissés sur titres à revenus fixes du portefeuille de transaction. A partir du 1er janvier 2005, ces revenus sont inclus en normes IFRS dans le résultat net des opérations financières.

NOTE 18
PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

<i>(en M EUR)</i>	30.06.2005	30.06.2004 ⁽¹⁾	31.12.2004 ⁽¹⁾
Produits de commissions sur			
Opérations avec les établissements de crédit	58	71	145
Opérations avec la clientèle	948	780	1 624
Opérations sur titres	317	336	590
Opérations sur marchés primaires	154	137	224
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	304	278	509
Engagements de financement et de garantie	219	224	459
Prestations de services	1 735	1 630	3 307
Autres	117	123	248
Total des produits	3 852	3 579	7 106
Charges de commissions sur			
Opérations avec les établissements de crédit	(82)	(83)	(164)
Opérations sur titres	(147)	(210)	(381)
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	(223)	(222)	(383)
Engagements de financement et de garantie	(85)	(118)	(341)
Autres	(379)	(290)	(562)
Total des charges	(916)	(923)	(1 831)

⁽¹⁾ IFRS hors IAS 32&39 et IFRS 4

NOTE 19

GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

<i>(en M EUR)</i>	30.06.2005
Résultat net sur actifs financiers non dérivés de transaction	6 616
Résultat net sur actifs financiers en juste valeur sur option	4
Résultat net sur passifs financiers non dérivés de transaction	(3 284)
Résultat net sur passifs financiers en juste valeur sur option	(415)
Résultat sur instruments financiers dérivés et de couverture	306
Résultat net des opérations de change	15
Total	3 242

NOTE 20

GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

<i>(en M EUR)</i>	30.06.2005
Activité courante	
Plus-value de cession	98
Moins-value de cession	(71)
Pertes de valeur des titres à revenu variable	(1)
Sous total	26
Titres à revenu variable détenus à long terme	
Plus-value de cession	156
Moins-value de cession	(1)
Pertes de valeur des titres à revenu variable	(19)
Sous total	136
Total	162

NOTE 21
FRAIS DE PERSONNEL

<i>(en M EUR)</i>	30.06.2005	30.06.2004	31.12.2004
Rémunérations du personnel ⁽¹⁾	(2 618)	(2 320)	(4 755)
Charges sociales et fiscales et régimes à cotisations définies ⁽¹⁾	(848)	(845)	(1 717)
Charges de retraite - régimes à prestations définies	(39)	(26)	(61)
Participation, intéressement, abondement et décote	(153)	(109)	(210)
Total	(3 658)	(3 300)	(6 743)
⁽¹⁾ dont rémunérations variables	(879)	(707)	(1 538)
	30.06.2005	30.06.2004	31.12.2004
Effectif moyen			
- France	52 319	51 555	51 753
- Étranger	42 299	41 165	41 606
Total	94 618	92 720	93 359

NOTE 22
PLANS D'AVANTAGES EN ACTIONS

1. Montant de la charge enregistrée en résultat

	30.06.2005			30.06.2004		
	Part à dénouement en espèces	Part à dénouement en titres	Total des régimes	Part à dénouement en espèces	Part à dénouement en titres	Total des régimes
<i>(en M EUR)</i>						
Charges nettes provenant des plans d'achat d'actions	-	11	11	-	4	4
Charges nettes provenant des plans d'options	-	28	28	1	17	18

2. Description des nouveaux plans mis en place au cours du premier semestre 2005

Les régimes sur capitaux propres offerts aux salariés du Groupe au cours de la période se terminant le 30 juin 2005 sont brièvement décrits ci-dessous.

Type de plan	plan d'options	Type de plan	Plan Mondial d'Actionariat Salaré 2005
Emetteur	Société Générale	Emetteur	Société Générale
Année	2005	Année	2005
Autorisation des actionnaires	29 avril 2004	Autorisation des actionnaires	29 avril 2004
Décision du Conseil d'Administration	13 janvier 2005	Décision du Conseil d'Administration	9 mai 2005
Nombre d'options attribuées	4 040 000	Nombre d'actions souscrites	5 663 174
Durée de validité des options	7 ans	Période d'incessibilité	5 ans
Modalités de règlement	Actions société générale	Prix de souscription du titre	63,17
Période d'acquisition des droits	13/01/2005 - 13/01/2008	Décote	20%
Conditions de performance	non		
Conditions en cas de départ du Groupe	perte		
Conditions en cas de licenciement	perte		
Conditions en cas de départ à la retraite	maintien		
Cas de décès	maintien 6 mois		
Prix du titre à l'attribution (eur)	75		
Décote	0%		
Prix d'attribution (eur)	75		
Options non attribuées	0		
Options exercées	0		
Options perdues	0		
Options restantes au 30/06/05	4 040 000		
Nombre d'actions réservées au 30/06/05	4 040 000		
Cours des actions réservées (eur)	65,95		
Valeur des actions réservées (meur)	266		
1ère date de cession	13 janvier 2009		
Période d'interdiction de cession	1 an		
Juste valeur (% du prix du titre à l'attribution)	17%		
Méthode de valorisation utilisée	binomiale		

NOTE 23 COUT DU RISQUE

<i>(en M EUR)</i>	30.06.2005	30.06.2004 ⁽¹⁾	31.12.2004 ⁽¹⁾
Dotations nettes sur risques de contrepartie	(163)	(245)	(333)
Pertes sur créances irrécouvrables	(129)	(78)	(218)
Récupérations sur créances amorties	78	48	111
Dotations nettes aux provisions sur éléments de passifs éventuels	26	(51)	(128)
Total	(188)	(326)	(568)

⁽¹⁾ IFRS hors IAS 32&39 et IFRS 4

NOTE 24
IMPOTS SUR LES BENEFICES

(en M EUR)	30.06.2005	30.06.2004	31.12.2004
Charge fiscale courante	(774)	(638)	(1 342)
Charge fiscale différée	(98)	(58)	(38)
Total de la charge d'impôt ⁽¹⁾	(872)	(696)	(1 380)

(en M EUR)	30.06.2005	30.06.2004	31.12.2004
Résultat des sociétés transparentes fiscalement	5	(5)	(22)
Autres différences temporaires	(103)	(53)	(16)
Total charges d'impôts différés	(98)	(58)	(38)

⁽¹⁾ La réconciliation entre le taux d'impôt normatif du groupe et le taux d'impôt effectif s'analyse comme suit :

	30.06.2005	30.06.2004	31.12.2004
Résultat avant impôt et résultat des sociétés mises en équivalence	3 296	2 519	4 971
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant les contributions de 10% et 3,3%)	34,93 %	35,43 %	35,43 %
Différences permanentes	- 0,43 %	- 0,59 %	- 1,20 %
Différentiel sur éléments imposés à taux réduit	- 1,29 %	- 1,68 %	- 0,48 %
Différentiel de taux d'imposition sur les profits taxés à l'étranger	- 3,94 %	- 3,57 %	- 3,37 %
Effet des pertes de l'exercice non déductibles et de l'utilisation des reports déficitaires	- 2,83 %	- 1,95 %	- 2,62 %
Taux effectif Groupe	26,44 %	27,64 %	27,76 %

NOTE 25

SOCIETES RETENUES DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

	PAYS	METHODE IG : INTEGRATION GLOBALE IP : INTEGRATION PROPORTIONNELLE ME : MISE EN EQUIVALENCE	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			Jun 2005	Décembre 2004	Jun 2005	Décembre 2004
FRANCE						
BANQUES						
. Banque de Polynésie	France	IG	80,00	80,00	80,00	80,00
. Barep	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. BFCCI	France	IG	50,00	50,00	50,00	50,00
. Calif	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Crédit du Nord (1)	France	IG	80,00	80,00	80,00	80,00
. Génébanque	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Groupama Banques	France	IP	40,00	40,00	40,00	40,00
. SG Calédonienne de Banque	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG de Banque aux Antilles	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETES FINANCIERES						
. Barep Gestion	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Euro VL (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. IEC	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Interga S.A.S (2)	France	IG	100,00	-	100,00	-
. Lyxor Asset Management	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Lyxor International Asset Management	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Lyxor Strategium N°1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Nofrec (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Pargesfonds	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Primafair SAS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG Asset Management	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SGAM AI	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SGAM Finance (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SGAM HDG Investment	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SGAM RTO (2)	France	IG	100,00	-	100,00	-
FINANCEMENTS SPECIALISES						
. Airbail	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Bull Finance	France	IG	51,35	51,35	51,35	51,35
. Cafirec	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Cofranteg (4)	France	IG	-	100,00	-	100,00
. Compagnie Générale de Location d'Equipements (1)	France	IG	99,73	99,73	99,73	99,73
. Dalarec	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Diebold Computer Leasing (3)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Evalparts	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Fenwick Lease	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Fontanor (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Franfinance (1)	France	IG	99,99	99,99	99,99	99,99
. Franfinance Location	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
. French Supermarkets 1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Général	France	IG	89,08	89,08	89,08	89,08
. Génécomi	France	IG	56,52	56,52	56,52	56,52
. Haoroa SAS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Ipersoc SAS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Linden SAS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Orpavimob SA	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Promopart	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Rusfinance SAS	France	IG	100,00	51,01	62,55	51,01
. Sagem Lease	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SAS IPF	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SCP Clémence	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SCP Cygne	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SCP de la Prose	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SCP Muscade	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SCP Philibert	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SCP Salomé	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG Services	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SNC Athena Investissements	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SNC Cofininvest	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SNC Distinvest	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SNC Financières Valmy Investissements	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SNC Finirva	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SNC Finovadis	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SNC Paris Strasbourg	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SNC Sirius	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Sofinsbail (4)	France	IG	-	100,00	-	100,00
. Sofom	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Sofrafi	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Sogéfirmur	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Sogéfinancement	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Sogéfinerg	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Sogéga PME	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Sogélease France	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Solocivi	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Tamsys (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Valmyfin	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Varoner 2	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETES DE PORTEFEUILLE						
. Aurelec	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Ezépart	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Fimat Americas S.A.S (2)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Fimareg	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Finecorp	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Fonvalor2	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Geforpat	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Géné Act 1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Généfinance (4)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Général	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Geninfo	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Libécap	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Megaval	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Salvépar	France	IG	51,42	51,42	51,42	51,42
. SCI Foncière Défense	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
. SG Capital Développement	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG Consumer Finance (2)	France	IG	100,00	-	100,00	-
. SG Financial Services Holding	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SHTV Holding	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Sivalparts	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Sogéfim	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Sogéfin Participations	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Sogéparts	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Sogéparticipations (ex-Sogéné) (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Sogéplus	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Soginnove	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Sté Rue Edouard- VII	France	IG	99,91	99,91	99,91	99,91
. Vouric	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETES DE COURTAGES						
. Boursorama (1)	France	IG	71,00	71,03	71,00	71,03
. Clickoptions	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Fimat Banque	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Fimat SNC	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Gaselys	France	IP	49,00	49,00	49,00	49,00
. SG Énergie (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG Euro CT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG Options Europe	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG Securities Paris	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

	PAYS	METHODE IG : INTEGRATION GLOBALE PI : INTEGRATION PROPORTIONNELLE ME : MISE EN EQUIVALENCE	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe				
			Juin 2005	Décembre 2004	Juin 2005	Décembre 2004			
			SOCIETES FONCIERES ET DE FINANCEMENT IMMOBILIER						
			. Galybet	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Généfim (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. Généfimmo (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. Sogéball	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. Sogéprom (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. Sophia-ball	France	IG	51,00	51,00	51,00	51,00			
SOCIETES DE SERVICE									
. CGA	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. ECS (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. Parel	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. Socogéfi	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
IMMOBILIER D'EXPLOITATION									
. CFM (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. Eléaparts	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. Génégis 1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. Génégis 2	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. Généalmy	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. SC Alicante 2000	France	IG	100,00	71,52	100,00	100,00			
. SC Chassagne 2000	France	IG	100,00	71,52	100,00	100,00			
. SCI Opéra 72	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00			
. SI 29 Haussmann	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. Société Immobilière de Strasbourg	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. Sogé Colline Sud	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. Sogé Périval 1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. Sogé Périval 2	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. Sogé Périval 3	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. Sogé Périval 4	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. Sogéfontenay	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. Soginfo (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. STIP	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00			
. Valminvest	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
ASSURANCE									
. Génécar	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. Oradéa Vie (2)	France	IG	100,00	-	100,00	-			
. Sogécap (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. Sogessur	France	IG	100,00	65,00	65,00	65,00			
EUROPE									
BANQUES									
. Banca Romana Pentru Devzvoltare (1)	Roumanie	IG	58,32	58,32	58,32	58,32			
. General Bank of Greece (1)	Grèce	IG	50,35	50,01	50,35	50,01			
. Komerční Banka (1)	République tchèque	IG	60,35	60,35	60,35	60,35			
. SG Bank Nederland NV	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. SG Express Bank (1)	Bulgarie	IG	97,95	97,95	97,95	97,95			
. SG Hambros Bank Limited (1)	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. SG Private Banking (Suisse) (1)	Suisse	IG	100,00	77,62	77,62	77,62			
. SG Yugoslav Bank AD	Serbie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. SG Vostok (1)	Russie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. SGBT Luxembourg (1)	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. SGBT Monaco	Monaco	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. SKB Banka (1)	Slovenie	IG	99,58	99,58	99,58	99,58			
. Société Générale Cyprus Ltd	Chypre	IG	51,00	51,00	51,00	51,00			
. Sogéparticipations Belgique (1)	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
SOCIETES FINANCIERES									
. Amber (8)	Grande-Bretagne	IG	-	-	-	-			
. Euro-VL Luxembourg	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. Horizon Equity Sarl (1)	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. Lightning Finance Company Ltd	Irlande	IG	51,00	51,00	51,00	51,00			
. Lyxor Master Funds	Jersey	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. SG Acceptance	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. SG Asset Management Group Ltd (1)	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. SGAM Iberia	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. SG Effekten	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. SG Finance Ireland	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. SG Investment UK Ltd (1)	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. SG Russel Asset Management	Irlande	IF	50,00	50,00	50,00	50,00			
. SG Securities London	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. SG Wertpapierhandelsgesellschaft Mbh (1)	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
FINANCEMENTS SPECIALISES									
. Axus Belgium (1)	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. Axus Danmark A/S	Danemark	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. Axus Finland Oy	Finlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. Axus Italiana S.R.L.	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. Axus Nederland B.V.	Pays Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. Axus Norge A.S	Norvège	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. Axus Sverige AB	Suède	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. Adria Leasing Spa (groupe GEFA-ALD)	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. ALD Autoleasing Gmbh (groupe GEFA-ALD) (1) (7)	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. ALD Automotive Group PLC (groupe GEFA-ALD) (1)	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. ALD Czech Republic	République tchèque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. ALD International Gmbh	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. ALD International S.A.	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. ALD Lease Finanz Gmbh (1) (2) (7)	Allemagne	IG	100,00	-	100,00	-			
. ALD Portugal	Portugal	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. ALD Automotive S.A (Spain) (1)	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. Fidelity Spa	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. Fraer Leasing Spa (groupe GEFA-ALD)	Italie	IG	67,75	67,75	67,75	67,75			
. FRANFINANCE Czech Republic s.r.o.	Tchéquie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. Franfinance Leasing Italia Spa (groupe GEFA-ALD)	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. Franfinance Polska Sp zoo (groupe GEFA-ALD)	Pologne	IG	100,00	99,01	100,00	99,01			
. Gefa Gesellschaft Abstatzfinanzierung (groupe GEFA-ALD)	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. Gefa Leasing Gmbh (groupe GEFA-ALD)	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. Hanseatic (2)	Allemagne	IG	75,00	-	75,00	-			
. Locat Rent S.P.A	Italie	IF	50,00	50,00	50,00	50,00			
. Montalis Investment BV	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. Promopart Snc	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. OOO Rusfinance	Russie	IG	100,00	51,01	100,00	100,00			
. SGBT Finance Ireland Limited (2)	Irlande	IG	100,00	-	100,00	-			
. SGEF International GMBH	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. SGEF Schweiz AG	Suisse	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. SGEF SA & CO KG	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. SG Factoring Spa	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. SG Finans AS Norway (1)	Norvège	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. SG Holding de Valores y Participaciones	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. Sogega Pime Snc	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. Sogelease BV Nederland	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
SOCIETES DE COURTAGE									
. Succursale Fimat Francfort	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. Succursale Fimat Londres	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. Succursale Fimat Madrid	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
ASSURANCES									
. Générías	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. Inora Life	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			
. Komerční Pojistovna	République tchèque	IG	60,35	60,35	100,00	100,00			
. Sogelife	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00			

	PAYS	METHODE IG : INTEGRATION GLOBALE P : INTEGRATION PROPORTIONNELLE ME : MISE EN EQUIVALENCE	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			Juin 2005	Décembre 2004	Juin 2005	Décembre 2004
AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT						
BANQUES						
. BFV-SG (Madagascar)	Madagascar	IG	70,00	70,00	70,00	70,00
. National SG Bank SAE	Egypte	IG	78,38	54,33	78,38	54,33
. SG Algérie (2)	Algérie	IG	100,00	-	100,00	-
. SGB Cameroun	Cameroun	IG	58,08	58,08	58,08	58,08
. SG Banques en Côte-d'Ivoire (1)	Côte d'Ivoire	IG	68,20	68,20	68,20	68,20
. SG Banque en Guinée	Guinée	IG	52,94	52,94	52,94	52,94
. SG Banque au Liban (1)	Liban	IG	50,00	50,00	50,00	50,00
. SG Banques au Sénégal	Sénégal	IG	57,72	57,73	57,72	57,73
. SG Marocaine de Banques (1)	Maroc	IG	51,91	51,91	51,91	51,91
. SSB Bank Ghana	Ghana	IG	51,00	51,00	51,00	51,00
. United Arab Bank (5)	Emirats Arabes Unis	ME	-	20,00	-	20,00
. Union International de Banque	Tunisie	IG	52,34	52,32	52,34	52,32
FINANCEMENTS SPECIALISES						
. ALD Automotive Maroc	Maroc	IG	42,79	42,79	50,00	50,00
. Eqdom	Maroc	IG	44,64	44,64	53,61	53,61
. Soglease Egypt	Egypte	IG	71,35	61,73	80,00	80,00
. Soglease Maroc	Maroc	IG	71,15	71,15	100,00	100,00
ASSURANCES						
. La Marocaine Vie	Maroc	IG	73,71	73,44	87,07	87,07
AMERIQUE						
BANQUES						
. Banco Société Générale SA (5)	Argentine	IG	-	99,53	-	99,45
. Banco Société Générale Brazil SA (1)	Bésil	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG Canada (1)	Canada	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETES FINANCIERES						
. SG Americas Inc (1)	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG Capital Trust (1)	Etats-Unis	IG	-	-	100,00	100,00
. SG Cowen Asset Management	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG Warrants Limited	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SocGen Real Estate Company L.L.C.	Etats-Unis	IG	50,31	50,31	100,00	100,00
. TCW Group (1)	Etats-Unis	IG	100,00	66,54	89,89	86,83
. TOBP (8)	Etats-Unis	IG	-	-	-	-
. TOPAZ Fund (2)	Iles Caïman	IG	100,00	-	100,00	-
. Turquoise	Iles Caïman	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETES DE COURTAGES						
. Fimat Alternatives Strategies Inc. (2)	Etats-Unis	IG	100,00	-	100,00	-
. Fimat Canada Inc.	Canada	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Fimat Futures USA LLC	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETES DE SERVICE						
. Fimat Facilities Management	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FINANCEMENTS SPECIALISES						
. Cousto Investments LP	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	55,00	55,00
. Makatea JV Inc	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	60,00	60,00
. Mehtia Inc	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	51,00	51,00
. Rexus LLC	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	70,83	70,83
. SG Aniki Inc (1)	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG Astro Finance LP	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG Astro Finance Trust	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG Constellation Canada LTD	Canada	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG Equity Finance LLC	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG Finance Inc	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG Preferred Capital III LLC (1)	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Sorbier Investment Corp	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	60,00	60,00
. Surzur Overseas Ltd (3)	Iles Caïman	IG	-	100,00	-	100,00
SOCIETES DE PORTEFEUILLE						
. SG Tandem (2)	Etats-Unis	IG	100,00	-	100,00	-
. Sofital (5)	Argentine	IG	-	99,90	-	99,90
ASIE ET OCEANIE						
BANQUES						
. SG Australia Holdings (1)	Australie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG Private Banking (Japan) Limited	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG Securities North Pacific	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETES FINANCIERES						
. SG Asset Management Singapore Ltd	Singapour	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SGAM Japan	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Société Générale Asia Ltd (Hong-Kong)	Hong-Kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Sogeko	Corée du Sud	IP	41,35	41,35	42,15	42,15
. Onyx Trust (6)	Corée du Sud	IG	-	100,00	-	100,00
FINANCEMENTS SPECIALISES						
. Soglease Malaysia (1)	Malaisie	IG	50,00	50,00	50,00	50,00
SOCIETES DE PORTEFEUILLE						
. S.G. Asset Management North Pacific	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETES DE COURTAGES						
. Fimat Asia Pte Limited	Singapour	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Fimat Futures Hong-Kong	Hong-Kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG Securities Asia Int. Holdings (1)	Singapour	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Succursale Fimat Sydney	Australie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

- (1) Sociétés effectuant une sous-consolidation.
(2) Sociétés entrées dans le périmètre de consolidation en 2005.
(3) Entités déconsolidées en 2005.
(4) Dissolution de Sofinabail et Cofranteg par confusion de patrimoine avec Généfinance.
(5) Entités cédées sur 2005.
(6) Entité liquidée en 2005.
(7) Scission de ALD Autoleasing GmbH.
(8) Entités Ad Hoc contrôlées en substance par le groupe

NOTE 26

INFORMATION SECTORIELLE PAR POLE ET SOUS POLES

	Banque de détail									Banque de détail		
	Réseau France			Banque de détail à l'étranger			Sociétés de Financement spécialisées			Total		
	30/06/2005	30/06/2004 ⁽¹⁾	31/12/2004 ⁽¹⁾	30/06/2005	30/06/2004 ⁽¹⁾	31/12/2004 ⁽¹⁾	30/06/2005	30/06/2004 ⁽¹⁾	31/12/2004 ⁽¹⁾	30/06/2005	30/06/2004 ⁽¹⁾	31/12/2004 ⁽¹⁾
(en M EUR)												
Produit net bancaire	3 006	2 902	5 870	1 113	928	1 979	997	869	1 826	5 116	4 699	9 675
Charges générales d'exploitation	(2 120)	(2 031)	(4 069)	(668)	(570)	(1 223)	(567)	(513)	(1 082)	(3 355)	(3 114)	(6 374)
Résultat brut d'exploitation	886	871	1 801	445	358	756	430	356	744	1 761	1 585	3 301
Coût du risque	(135)	(147)	(292)	(55)	(85)	(161)	(87)	(74)	(136)	(277)	(306)	(589)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	1	1	2	2	3	3	-	-	-	3	4	5
Gains nets sur autres actifs	1	(9)	5	6	19	15	-	-	(1)	7	10	19
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat courant avant impôts	753	716	1 516	398	295	613	343	282	607	1 494	1 293	2 736
Impôts sur les bénéfices	(264)	(251)	(529)	(111)	(91)	(190)	(120)	(102)	(218)	(495)	(444)	(937)
Résultat net	489	465	987	287	204	423	223	180	389	999	849	1 799
Intérêts minoritaires	(23)	(22)	(45)	(97)	(87)	(165)	(6)	(3)	(8)	(126)	(112)	(218)
Résultat net part du groupe	466	443	942	190	117	258	217	177	381	873	737	1 581

⁽¹⁾ IFRS hors IAS 32.39 et IFRS 4

	GIMS						GIMS					
	Gestion mobilière			Gestion privée			GSSI + Boursorama			Total		
	30/06/2005	30/06/2004 ⁽¹⁾	31/12/2004 ⁽¹⁾	30/06/2005	30/06/2004 ⁽¹⁾	31/12/2004 ⁽¹⁾	30/06/2005	30/06/2004 ⁽¹⁾	31/12/2004 ⁽¹⁾	30/06/2005	30/06/2004 ⁽¹⁾	31/12/2004 ⁽¹⁾
(en M EUR)												
Produit net bancaire	528	469	1 047	256	236	463	426	391	755	1 210	1 096	2 265
Charges générales d'exploitation	(317)	(301)	(642)	(176)	(164)	(334)	(357)	(330)	(662)	(850)	(795)	(1 638)
Résultat brut d'exploitation	211	168	405	80	72	129	69	61	93	360	301	627
Coût du risque	-	-	-	-	(4)	(7)	(1)	(1)	-	(1)	(5)	(7)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains nets sur autres actifs	-	1	(2)	-	-	(1)	-	-	5	-	1	2
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat courant avant impôts	211	169	403	80	68	121	68	60	98	359	297	622
Impôts sur les bénéfices	(72)	(57)	(137)	(18)	(13)	(23)	(22)	(19)	(31)	(112)	(89)	(191)
Résultat net	139	112	266	62	55	98	46	41	67	247	208	431
Intérêts minoritaires	(2)	(12)	(35)	-	(3)	(8)	(1)	(2)	(3)	(3)	(17)	(46)
Résultat net part du groupe	137	100	231	62	52	90	45	39	64	244	191	385

⁽¹⁾ IFRS hors IAS 32.39 et IFRS 4

	Banque de Financement et d'investissement						Banque de Financement et d'investissement			Gestion Propre			Groupe SG		
	Banque de Financement et de taux			Actions et Conseil			Total								
	30/06/2005	30/06/2004 ⁽¹⁾	31/12/2004 ⁽¹⁾	30/06/2005	30/06/2004 ⁽¹⁾	31/12/2004 ⁽¹⁾	30/06/2005	30/06/2004 ⁽¹⁾	31/12/2004 ⁽¹⁾	30/06/2005	30/06/2004 ⁽¹⁾	31/12/2004 ⁽¹⁾	30/06/2005	30/06/2004 ⁽¹⁾	31/12/2004 ⁽¹⁾
(en M EUR)															
Produit net bancaire	1 400	1 331	2 698	1 383	957	2 029	2 783	2 288	4 727	92	(84)	(261)	9 201	7 999	16 406
Charges générales d'exploitation	(870)	(755)	(1 569)	(757)	(645)	(1 355)	(1 627)	(1 400)	(2 924)	(50)	(63)	(126)	(5 882)	(5 372)	(11 062)
Résultat brut d'exploitation	530	576	1 129	626	312	674	1 156	888	1 803	42	(147)	(387)	3 319	2 627	5 344
Coût du risque	52	17	106	17	(31)	(45)	69	(14)	61	21	(1)	(33)	(188)	(326)	(568)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	10	11	27	-	(2)	(1)	10	9	26	-	2	9	13	15	40
Gains nets sur autres actifs	-	3	18	-	(2)	(2)	-	1	16	158	206	158	165	218	195
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	-	-	(13)	-	-	(13)	-	-	-	-	4	(13)	-	4
Résultat courant avant impôts	592	607	1 280	630	277	626	1 222	884	1 906	221	60	(249)	3 236	2 534	5 015
Impôts sur les bénéfices	(137)	(148)	(297)	(235)	(63)	(150)	(372)	(211)	(447)	107	48	195	(872)	(696)	(1 380)
Résultat net	455	459	983	395	214	476	850	673	1 459	328	108	(54)	2 424	1 838	3 635
Intérêts minoritaires	(6)	(3)	(6)	-	-	-	(6)	(3)	(6)	(108)	(28)	(72)	(243)	(160)	(342)
Résultat net part du groupe	449	456	977	395	214	476	844	670	1 453	220	80	(126)	2 181	1 678	3 293

⁽¹⁾ IFRS hors IAS 32.39 et IFRS 4

NOTE 26 (suite)

INFORMATION SECTORIELLE PAR POLES ET SOUS POLES

	Banque de détail					Banque de Financement et d'Investissement			
	Réseau France	Banque de détail à l'étranger	Financement spécialisé	Total Branche		Banque de Financement et de taux	Actions et Conseil	Total Branche	
	30.06.2005	30.06.2005	30.06.2005	30.06.2005	01.01.2005	30.06.2005	30.06.2005	30.06.2005	01.01.2005
(en M EUR)									
Actifs sectoriels	118 932	31 900	87 818	238 650	224 305	371 368	148 414	519 782	401 250
<i>Dont écarts d'acquisition</i>	53	1 076	577	1 706	1 491	2	42	44	50
Passifs sectoriels (*)	101 483	34 665	62 444	198 592	190 057	427 232	107 523	534 755	415 527

	GIMS					Gestion Propre		Groupe SG	
	Gestion mobilière	Gestion privée	GSSI	Total Branche		30.06.2005	01.01.2005	30.06.2005	01.01.2005
	30.06.2005	30.06.2005	30.06.2005	30.06.2005	01.01.2005				
(en M EUR)									
Actifs sectoriels	16 501	14 112	19 309	49 922	39 800	19 657	13 466	828 011	678 821
<i>Dont écarts d'acquisition</i>	1 092	347	48	1 487	1 330	-	-	3 237	2 871
Passifs sectoriels (*)	9 022	20 110	28 902	58 034	43 247	11 658	7 455	803 039	656 286

(*) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres)

NOTE 26 (suite)

INFORMATION SECTORIELLE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

Décomposition du PNB par zone géographique

	France			Europe			Amériques			Asie		
	30.06.2005	30.06.2004 ⁽¹⁾	31.12.2004 ⁽¹⁾	30.06.2005	30.06.2004 ⁽¹⁾	31.12.2004 ⁽¹⁾	30.06.2005	30.06.2004 ⁽¹⁾	31.12.2004 ⁽¹⁾	30.06.2005	30.06.2004 ⁽¹⁾	31.12.2004 ⁽¹⁾
(en M EUR)												
Produits nets d'intérêts et assimilés	1 059	1 279	2 430	900	730	1 957	344	725	1 493	(48)	45	66
Produits nets de commissions	1 812	1 595	3 100	471	408	830	469	496	998	86	70	153
Résultat net des opérations financières	2 069	1 684	3 559	584	313	314	406	(23)	(30)	239	192	350
Autres produits nets d'exploitation	110	(187)	(172)	319	318	636	17	10	33	(1)	0	3
Produit net bancaire	5 050	4 371	8 917	2 274	1 769	3 737	1 236	1 208	2 494	276	307	572

⁽¹⁾ IFRS hors IAS 32&39 et IFRS 4

	Afrique			Océanie			Total		
	30.06.2005	30.06.2004 ⁽¹⁾	31.12.2004 ⁽¹⁾	30.06.2005	30.06.2004 ⁽¹⁾	31.12.2004 ⁽¹⁾	30.06.2005	30.06.2004 ⁽¹⁾	31.12.2004 ⁽¹⁾
(en M EUR)									
Produits nets d'intérêts et assimilés	218	175	354	(48)	47	99	2 425	3 001	6 399
Produits nets de commissions	88	74	168	10	13	26	2 936	2 656	5 275
Résultat net des opérations financières	13	18	33	93	6	(4)	3 404	2 190	4 222
Autres produits nets d'exploitation	(8)	12	11	(1)	(1)	(1)	436	152	510
Produit net bancaire	311	279	566	54	65	120	9 201	7 999	16 406

⁽¹⁾ IFRS hors IAS 32&39 et IFRS 4